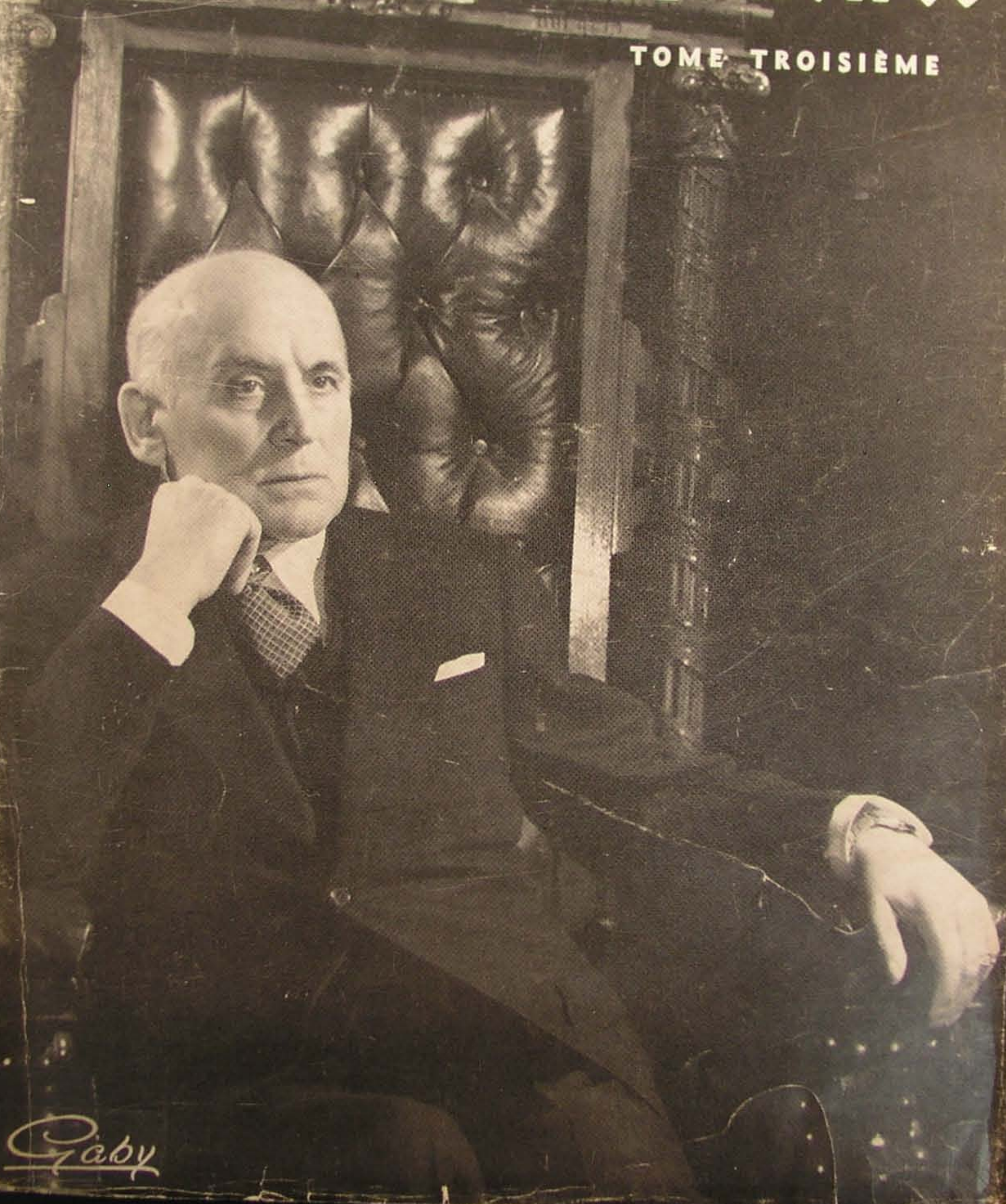


T. D. BOUCHARD

Mémoires

TOME TROISIÈME



Gaby

Déjà paru:



Le Tome No 1:
« Ma vie privée »



Le Tome No 2:
« Gravissant la colline »

\$ 10

MÉMOIRES
DE
T. D. BOUCHARD

MÉMOIRES
de
T. D. BOUCHARD

QUARANTE ANS
DANS LA TOURMENTE
POLITICO-RELIGIEUSE

MÉMOIRES
de
T. D. BOUCHARD

Préface de

Claude-Henri Grignon
*Membre de la Société Royale
du Canada*

“QUARANTE ANS
DANS LA TOURMENTE
POLITICO-RELIGIEUSE”

MONTRÉAL
ÉDITIONS BEAUCHEMIN
1960

OUVRAGE DÉJÀ PARU:

Mémoires : Tome I

MA VIE PRIVÉE

Mémoires : Tome II

GRAVISSANT LA COLLINE

Droits réservés, Canada 1960
par Cécile Éna Bouchard, Montréal.

*Tous droits de traduction, de reproduction et
d'adaptation réservés pour tous pays y compris l'U.R.S.S.*

Copyright 1960

*À ma fille
Cécile Éna*

PRÉFACE

On me fait un grand honneur, j'aime mieux le dire tout de suite, en m'invitant à préfacer le troisième tome des Mémoires de T. D. Bouchard. J'accepte à la condition expresse d'écrire franchement, carrément et le plus brièvement possible ce que je pense de l'homme et de l'œuvre. Là-dessus le sénateur Bouchard, lui qui s'est tant battu pour la liberté de parole, sera le premier à m'approuver.

Il y a déjà quelques années je lisais le manuscrit de ces Mémoires. J'avoue y avoir pris un vif plaisir, surtout que je connaissais pas mal l'auteur.

Je l'avais rencontré la première fois à Québec en 1934 alors qu'il présidait l'Assemblée législative. Je le revois toujours rondelet, quelque peu bedonnant, bougonnant, riant à l'occasion, bon bourgeois à l'œil clair, au sourire malicieux, aux réparties vives, parfois imagées, souvent cruelles. Il connaissait par cœur les règlements de la Chambre. Un homme redoutable. Il me faisait penser je ne sais pourquoi (ou je le sais trop) au gros Edouard Herriot de France, aussi radical que lui peut-être, en tout cas le parfait républicain français et pour qui la politique est aussi naturelle que l'air qu'on respire. Un personnage haut en couleur ce T. D. Bouchard qui maudissait les contradicteurs tout en étant libéral, état d'esprit très particulier que son chef, le sombre Taschereau, ne parvenait pas toujours à saisir.

Issu d'une famille modeste, prolétarienne, (comme il prend plaisir à nous rappeler qu'il fut « le petit-fils d'un porteur d'eau! »), Bouchard appartient au peuple, le peuple besogneux, gouaillieur, normand et critiqueur. Il est du peuple, le vrai peuple de ce temps-là; il l'est resté toute sa vie. Il fit à peu près tous les métiers et connut toutes les misères. En lisant ses Mémoires on découvre qu'il eût

aimé le droit. Avocat! C'était là son rêve. Après quelques années d'études au séminaire de Saint-Hyacinthe, le destin joua contre lui. T. D. Bouchard s'instruisit seul. Il se jeta dans l'enfer du journalisme avec une passion qu'on ne comprend plus aujourd'hui. Toute sa vie il fut un journaliste ardent, farouche, têtu, entêté, souvent partial et pour tout dire un écrivain de combat. Il était né pour les grandes batailles d'idées et d'action. Il en avait l'allure, la carrure, le franc parler, le trait direct et parfois empoisonné. Un journaliste de province si vous voulez, mais capable de tenir tête aux polémistes les plus brillants de Québec ou de Montréal.

On ne doit pas s'étonner qu'un tel frondeur ait trouvé le besoin et le temps de se pencher sur un passé encore tout brûlant de son enfance, de sa jeunesse de feu et des premiers orages politiques qui devaient le marquer pour la vie. Ces Mémoires constituent un document original qui en vaut bien d'autres, un document qui nous fait vivre une époque que l'on ne reverra plus, une époque où des hommes avaient le courage de dire absolument ce qu'ils pensaient de la politique, cette dévoreuse d'énergies et de bonnes volontés. Parmi ces hommes-là, de 1880 à 1940, Bouchard fut certainement le plus populaire, le plus discuté et le plus original. Ce n'est pas moi qui l'affirme. Ce sont les faits qui le prouvent.

Certes il attache beaucoup d'importance à des anecdotes, à des événements, à des vérités qui n'ont plus une grande signification aujourd'hui et qui ont perdu de leur saveur, mais pour un homme du passé tel que moi et bien d'autres, ces souvenirs gardent une puissance d'évocation qui nous enchante et nous émeut. Il faut avoir été mêlé comme Bouchard aux affaires municipales, scolaires et au code même de fabrique pour comprendre les grands courants d'idées qui agitaient son époque, pour comprendre surtout qu'il n'y a pas de petits détails, que tout se tient, s'enchaîne, que chaque partie forme un tout et ce qui peut paraître puéril et insignifiant au lecteur distrait ne l'est pas pour celui qui joua un rôle dans la politique de son village, de sa paroisse, de son comté.

Je crois que c'est là une bonne école de formation. La seule école. Nos hommes politiques véritables sortent de là. C'est dans le feu des batailles qu'on apprend à se battre, jamais à l'université ou dans les salons.

T. D. Bouchard s'est battu toute sa vie. S'il a donné de durs coups, il en a reçu de cruels, et des ennemis se sont montrés injustes à son endroit. L'homme politique de Saint-Hyacinthe n'en garda pas rancune. La haine ne fut jamais sa nourriture. Il eut toujours faim et soif de justice, de vérité. Et lorsqu'il s'est trompé il le dit tout simplement sans fausse modestie. Il l'admet et demande pardon à ses adversaires. C'est bien là ce qui donne une sorte de grandeur à ses Mémoires. Il reste humain, sincère. C'est vrai. C'est arrivé tel qu'il l'écrit. Voilà un beau roman vécu!

Si la politique tient presque toute la place dans ces Mémoires, l'auteur prend quand même le temps, et beaucoup mieux que notre Fréchette national, de camper des originaux et des détraqués, très vivants qui m'ont fait rire ou qui m'ont touché profondément. Il suffit de rappeler Ti-Toine-Jésus, le Bigarré, l'avocat Blanchet, le Vieux Rouge, la Rougette, petite garce de village, serveuse troublante qui attirait la clientèle à l'auberge, la tante Marceline et combien d'autres qui donnent du relief et du piquant à ces souvenirs. Bouchard a su peindre simplement, sans trop de fleurs de rhétorique, les clochards, les doux ivrognes, ces pauvres « quétennes » du Marché-à-foin. Il se découvre réaliste avec joie et aussi avec cruauté, cette perle de l'art.

T. D. Bouchard se défend de savoir écrire. « Je n'en ai pas le temps ni le talent », m'a-t-il répété souvent. Il sait peindre tout de même parce qu'il possède l'esprit d'observation. Cependant il veut trop dire et il accumule les détails. Son pinceau est parfois trop chargé de couleurs disparates. Mais la couleur y est. Il y en a même trop.

Joignez que Bouchard sous des dehors de dureté et d'impatience se découvre parfois d'une tendresse enveloppante. Les pages

qu'il consacre à ses amours d'enfance et à cette adorable « Poucette » sont de celles qui ne meurent pas complètement. Il en garde un souvenir attendri. Le lecteur aussi.

Mais c'est la politique qui le retient tout le long de ces trois tomes des Mémoires. Ça se comprend. Elu maire de Saint-Hyacinthe en 1917, il était déjà député à l'Assemblée législative à l'âge de 30 ans, ministre à 54 ans, sénateur à 63 ans. Voilà toute sa vie. Et quelle existence éclatante de coups de tonnerres, de polémiques, de victoires, de défaites cuisantes et finalement de triomphes!

Il va sans dire que Bouchard avait ses bêtes noires. Quel est l'homme politique ou l'écrivain de combat qui n'a pas ses bêtes noires? Bouchard avait les siennes: Bourassa, Olivar Asselin, Armand Lavergne, l'abbé Groulx, les Chevaliers de Colomb et ceux de Jacques-Cartier et, disons-le, certains clercs qui l'empêchaient de dormir. L'auteur y tient peut-être trop, à ses bêtes noires, en s'épuisant à leur tenir tête.

Chose curieuse et remarquable, c'est que Bouchard, lorsque j'étais le directeur littéraire de son journal *En Avant*, me laissait la liberté la plus complète de défendre, de glorifier ceux précisément qu'il attaque avec le plus de dureté et d'acharnement. Cela seul le distingue parmi tant d'autres; cela seul est un titre de gloire qui dénote une largeur d'esprit peu commune et cela seul nous invite à l'indulgence et au pardon. D'aucuns lui reprochent son anti-cléricalisme maussade. C'est leur droit.

Mais T. D. Bouchard n'oblige personne à partager ses opinions politiques et religieuses. Il garde tout de même le droit de dire lui aussi ce qu'il pense de la gauche, de la droite et du centre. Ce droit-là, il l'a gagné de peine et de misère, au prix des plus durs sacrifices. Nous serions malvenus de le lui enlever. Du reste, il ne se laisserait pas faire.

Au cours de ma vie j'ai connu des politiques, des politiciens, des politicailleurs, des rêveurs, des farceurs, des pirates, des gangsters,

des menteurs, des mols, des durs, des corrompus et des corrupteurs. Je veux écrire ici que je n'ai pas connu d'homme plus honnête que T. D. Bouchard. C'était passé à l'état d'admirable manie. Et lui, si peu clerc, se révélait d'un scrupule gênant pour son entourage.

J'en veux pour preuve un seul exemple. En 1942 j'étais maire du village de Sainte-Adèle; Bouchard ministre de la Voirie à Québec. Il s'agissait de la nouvelle « Route nationale » à Sainte-Adèle-en-bas. Les ingénieurs décidèrent que la route passerait à tel endroit précis, mais que ça nécessiterait une expropriation coûteuse. Nous en discutâmes, Bouchard et moi. Pas longtemps. « Peu m'importent les plans », conclut le ministre. « Je change le tracé. La route passera là ». Et de ce fait, en l'espace de vingt minutes, il épargna à la province deux cent mille dollars d'expropriation. C'est lui qui avait raison. Voilà comment Bouchard administrait la chose publique. Il en était ainsi de tout le reste. De tels hommes on les compte de nos jours.

Si vous lisez ses Mémoires au complet, il est difficile de ne pas noter la suite dans les idées politiques de ce partisan si rude parfois, si libre aussi, qui a vu loin et juste. Bouchard demeure à l'origine de plusieurs lois sociales qui devaient soulager les classes laborieuses. Toute sa vie il fut le défenseur du pauvre et de l'ouvrier sans pour autant appuyer certains syndicalistes écumeurs qui se nourrissent d'idées confuses et révolutionnaires tout en s'abreuvant de la sueur et du sang des prolétaires. Bouchard, libéral, appartient beaucoup plus à la droite qu'à la gauche, en ce sens qu'il reste attaché aux institutions britanniques, aux traditions fondamentales. Il respecte le gouvernement, l'ordre établi, le droit de propriété. Il honore le travail individuel. Ce qu'il possède aujourd'hui il l'a payé chèrement. On s'explique alors ses violences contre les paresseux, les ivrognes, les bohèmes, les sans-allure, tous les êtres inutiles et abominables que l'Etat se voit obligé de nourrir en 1960. Bouchard est un libéral passionné, intransigeant, radical, mais un libéral de l'autre époque, de la belle époque si vous voulez. Après avoir longuement

mûri un projet, il le défendait désespérement, visière levée et l'épée à la main. C'était un beau spectacle!

Le troisième tome des Mémoires que voici est à coup sûr le plus intéressant. Il couvre la période la plus laborieuse, la plus tourmentée, la plus orageuse du bouillant maire et député de Saint-Hyacinthe.

C'est ici qu'il joue du sarcasme et de l'ironie. Il manie ces armes extrêmement dangereuses avec une adresse impressionnante lorsqu'il s'en donne la peine. Sa lettre à « Monsieur de la Broquerie » qu'il appelle « mon cher Baron », restera un modèle du genre. C'est écrit.

Vous jugerez aussi avec moi que les dernières pages de cet ouvrage sont empreintes de sagesse et de sérénité. Monsieur le sénateur est convaincu d'avoir accompli son devoir après une vie de labeur, de combat, commis aux tâches les plus difficiles et les plus patriotiques.

Un politique de sa trempe et de sa qualité méritait d'écrire ses Mémoires. C'est là mieux qu'un acte littéraire, c'est un acte de courage. Et je vous le demande, quoi de plus beau et de plus consolant que de glorifier au dernier crépuscule de sa vie des souvenirs qui nous sont chers et un passé qui ne peut pas mourir.

Claude-Henri GRIGNON,
Membre de la Société Royale
du Canada.

Sainte-Adèle,
26 septembre 1960.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

Voici donc le troisième tome de mes Mémoires. D'aucuns ont pensé que c'était, de ma part, faire preuve de hardiesse que d'écrire et de publier cet ouvrage. C'était, à coup sûr, un défi à l'âge et à une mauvaise santé. Heureusement, je ne suis pas de ceux qui prétendent qu'à soixante-cinq ans un homme est fini et doit se retirer sous sa tente pour y attendre la mort. Bien au contraire, je suis plutôt de l'avis des médecins qui disent qu'il faut s'occuper, sinon de corps, du moins d'esprit. Ce précepte, je l'ai mis en pratique. J'ai noté avec soin tout ce que ma mémoire avait retenu; j'ai eu recours à mes papiers intimes, j'ai consulté des découpures de journaux, interrogé des documents officiels et je me suis entretenu avec des gens de ma génération. De plus, j'ai consacré mes loisirs à étudier les langues vivantes, l'allemand, l'espagnol, le russe, et même l'Espéranto, ce langage conventionnel que la plupart jugent chimérique.

Je ne regrette pas ces labeurs. M'ayant procuré des joies réelles, je les poursuivrai aussi longtemps que mes forces me le permettront. J'ai, sur le métier, la matière d'un autre livre, celui-ci d'un caractère différent des Mémoires. Soit dit en passant, je partage l'opinion de mon préfacier, Mgr Mabeux, qui affirme que trop peu de Canadiens français publient leurs souvenirs. D'autre part, je conçois fort bien que mes Mémoires ne sauraient plaire à tout le monde. Comme question de fait je n'ai jamais agi, au cours de ma carrière politique, dans l'unique but de plaire. Partout, et en tous lieux, j'ai cherché la vérité, admiré la franchise, quitte à encaisser des coups et à m'aliéner, parfois, de précieuses amitiés. Certes, il m'est arrivé de faire preuve de rudesse, mais c'était là affaire de tempérament. On ne saurait blâmer une réaction toute naturelle contre des idées, des opinions, des attitudes que l'on estime extravagantes ou erronées.

C'est pourquoi je ne regrette rien; en toute occasion j'ai dit ce que j'ai toujours cru devoir dire.

J'éprouve, cependant, ce qu'on appelle des « repentirs de peintre ». Ces scrupules me viennent à l'esprit, soit qu'ils se présentent d'eux-mêmes lorsque je relis mes livres comme s'ils étaient l'œuvre d'un autre, ou qu'ils soient la conséquence des critiques bienveillantes ou hostiles qu'ils ont suscité. Aussi ces considérations de dernière heure m'ont-elles inspiré cet avertissement. Il ne s'agit, ni d'une apologie, ni d'un plaidoyer « pro domo ». Je n'ai eu, en le rédigeant, d'autre intention que celle d'apporter des éclaircissements sur des sujets qui, à première vue, ont pu paraître obscurs à certains lecteurs.

Quiconque descend dans l'arène politique, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale, pour y croiser le fer avec des adversaires éventuels, est un homme d'action. Il n'a pas toujours les loisirs de se pencher sur des problèmes abstraits. Le temps lui manque pour scruter, analyser les différents courants d'idées qui influencent la destinée des humains et les font agir de façon différente. Mais, au soir de sa vie, dégagé de l'ambiance au milieu de laquelle il a vécu et lutté pour un idéal, il s'élève au-dessus des mesquineries de l'existence et c'est dans une atmosphère sereine qu'il s'emploie à démêler le fil de ses actions passées.

Né pauvre, élevé pauvrement, il était naturel que je réagisse contre les détenteurs de privilèges s'exerçant au détriment du prolétariat. Je ne regrette pas la lutte tenace que j'ai menée contre ceux à qui l'on accordait un avantage qui n'est pas de droit commun. Ma conscience ne me reproche pas d'avoir défendu les petites gens, fût-ce même au détriment de mes propres intérêts. J'en ai, par ailleurs, éprouvé beaucoup de satisfaction, et si c'était à recommencer, je suivrais la même ligne de conduite. Je tiens également à ce que l'on sache que dans cette lutte constante contre les privilèges, je n'ai fait preuve d'aucune animosité à l'endroit des personnes en

cause, car je prenais pour acquis que leurs intentions étaient honnêtes, ce qui, hélas! me causa, parfois, de cruelles déceptions.

Soulignons d'abord le cas des municipalités. Tout comme aujourd'hui, il y a soixante ans ces corps publics étaient pauvres, comparativement aux gouvernements provincial et fédéral; leurs revenus étaient modestes, leur situation précaire. La principale difficulté qu'ils éprouvaient provenait du prélèvement de taxes locales. Ces municipalités devaient lutter d'abord, contre des compagnies bénéficiant d'exemptions ou de rabais de taxes; ainsi ces compagnies appartenaient à la catégorie des privilégiés et le petit peuple devait-il en supporter le fardeau. Il n'était guère facile, à cette époque, de créer un conseil municipal où la majorité des membres eut assez de courage et d'esprit civique pour faire cesser la concession de ces privilèges.

La classe supérieure, formée d'industriels, de commerçants et de professionnels, trouvait sans difficulté des candidats dévoués à ses intérêts; il lui était ainsi permis de dominer le conseil municipal et de faire pencher la balance de son côté. Issu du petit peuple, ayant fait des études secondaires et professionnelles et étant journaliste, je pouvais comprendre le point de vue des divers milieux. Aussi n'ai-je jamais négligé, ni méprisé le peuple, alors que d'autres ne se gênaient pas pour le faire. Mon intervention n'a jamais causé de préjudice aux entreprises privées; bien au contraire, je crois les avoir convaincues que leur devoir consistait à servir le bien commun.

A cette époque le qualificatif « socialiste » était aussi mal vu que celui de communiste à l'heure actuelle. La philosophie que l'on enseignait dans les collèges condamnait ce système économique et politique; or, les services publics, régis par le gouvernement, étaient affublés de l'étiquette « socialiste ». Comme il faut toujours un bouc émissaire, à ce stage de notre histoire toute innovation de nature à assurer la libération de la classe ouvrière par le contrôle du capital, de la propriété et des moyens de production, ne pouvait avoir d'autre origine, selon certains sectaires, que dans la franc-maçonnerie,

auteur de tous les maux. Il était donc commode de qualifier « maçonique », toute tentative à réprimer les abus de l'entreprise privée et de confier à une collectivité responsable l'exploitation des services d'utilité publique. Les choses ont bien changé depuis. Les progressistes, prétendus franc-maçons d'hier, sont considérés, aujourd'hui, comme des citoyens honnêtes et fort modérés. Nous avons maintenant la régie publique de l'électricité et celle des boissons alcooliques; ce sont des institutions imparfaites tout comme le sont les hommes qui les dirigent, mais, à tout prendre c'est encore une chose acceptable et acceptée si nous considérons qu'à défaut de perfection, nous sommes en face d'un moindre mal. Pour avoir préconisé la municipalisation de l'électricité, je fus traité de socialiste, étatiste et franc-maçon. Le jour où le dentiste Philippe Hamel dénonça, à son tour, les trusts et les abus de l'entreprise privée, on s'empessa de lui donner raison car, lui, il était nationaliste et bourassiste. La différence de traitement dont nous avons été l'objet, le docteur et moi, est facile à comprendre et pas n'est besoin d'y ajouter d'autres commentaires.

En marge de l'entreprise industrielle privée, existait une autre classe, privilégiée elle aussi, du moins dans une certaine mesure; celle des communautés religieuses. Il s'agit là d'une question plus délicate. Je n'étais pas alors, et mon sentiment n'a guère changé depuis, le dernier à reconnaître les grands mérites de ces institutions, qu'elles soient scolaires ou hospitalières. Le bien qu'elles ont fait à notre peuple et les services qu'elles nous ont rendus sont inappréciables, je l'admet très volontiers. J'avais dans le temps, et j'ai encore des proches parents parmi les membres du clergé et dans des communautés de femmes. Leur dévouement et leur esprit de sacrifice ont toujours fait l'objet de mon admiration. C'est pourquoi je tiens, ici, à leur rendre ce pieux hommage. Malgré la profonde estime que j'ai toujours éprouvée pour ces communautés, j'osai, un jour, proposer qu'elles assument leur petite part du fardeau des services publics. Je n'ai pas à critiquer la pratique de concentration, dans une muni-

cipalité donnée, chez telle ou telle communauté; mais quand elles parviennent à posséder le quart, le tiers ou la moitié de la propriété foncière et qu'elles exigent une complète gratuité pour tous les services publics dont elles ont la jouissance, elles nous mettent en face d'un problème aigu. Je n'entonnerai pas la vieille rengaine que les communautés sont riches; si elles le sont, c'est à force de prodigieuses économies. Mais il n'en demeure pas moins que leur personnel et les enfants confiés à leurs soins, utilisent les chemins, les rues et les trottoirs. De plus, ces communautés ont besoin, tout comme des citoyens ordinaires, d'être protégées contre les incendies et pas plus qu'eux, elles ne sauraient se passer du service de l'eau, autant de commodités que dispensent les municipalités et qui coûtent fort cher au contribuable ordinaire. Du reste, bon nombre de communautés l'ont compris et elles ont accepté de bonne grâce de participer aux dépenses encourues par les municipalités. Une partie — je dis bien une partie — du clergé s'opposait à toute forme d'imposition sur les communautés. Le mot « clergé » englobait les prêtres, les frères, les religieuses et tous les laïcs qui dépendaient d'eux pour leur subsistance. La situation, déjà difficile ainsi, s'aggravait du fait que le clergé et les industriels jouissant de privilèges se solidarisaient ouvertement, ou tacitement, pour protéger leurs propres intérêts. Ce qui permettait au peuple de dire: le clergé ne paie pas de taxes, conséquemment il perd le droit de se mêler de l'administration publique. Son intervention, dans ce domaine, prenait ainsi une couleur civique, civile, voire politique; c'était là une forme de cléricisme qui suscitait une réaction que l'on n'hésitait pas à qualifier d'anticléricale, et partant de maçonique. A cette époque, heureusement révolue, il n'en fallait pas davantage pour être classé franc-maçon, autrement dit ennemi de l'Eglise et de la Religion. Incidemment, je reconnais avoir eu, dans le clergé, autant d'amis que d'adversaires. Ce qui prouve bien qu'il ne s'agissait pas de dogmes ni de discipline fondamentale de l'Eglise, mais de questions libres.

Ce bref exposé, du moins telle est ma conviction, un des éléments de ce que j'appelle l'école cléricale, ou l'école politico-religieuse. Et il y en a d'autres.

Puisque je viens de faire allusion au cléricalisme, il me faut y revenir, ne serait-ce que pour mieux préciser ma pensée. Ne m'a-t-on pas laissé entendre que mes déclarations à ce sujet ne sont pas suffisamment claires?

Le cléricalisme trouve légitime la soumission de l'autorité civile à l'autorité du clergé. L'anticléricalisme, c'est ce que les laïcs estiment excessif dans l'action des clercs, c'est-à-dire du clergé. Cléricalisme et anticléricalisme n'ont pas le même sens partout. Ainsi, en France, en Espagne, en Italie aussi bien que dans le Québec, ils diffèrent. Le cléricalisme auquel j'ai fait allusion au début, c'est celui de la région où s'exerçait mon activité sur le plan municipal. Celui dont il est question dans le présent volume est d'un caractère plus général.

Le principe fondamental régissant les actions de l'homme, trouve sa source dans la foi religieuse; cette foi réside dans sa conscience, c'est un moniteur intime qui dirige toute l'activité humaine. Ainsi est-elle à l'origine de toutes les vertus, la sagesse, la prudence, la justice et la force. De la conscience, et de la religion, découlent les lois sociales. La foi exprime encore cette confiance sur laquelle chacun de nous se fonde pour espérer l'accomplissement d'un acte qu'il est en droit d'exiger d'autrui. Elle se fait connaître par un ensemble de règles de conduite qu'on appelle la morale. La morale étant la science des mœurs, elle nous enseigne à diriger nos actions conformément aux principes de la loi naturelle, de la religion, et de la société. Il y a une morale individuelle, une morale familiale, une morale sociale et une morale internationale. Le clergé est chargé d'enseigner la morale et de la faire observer dans les divers domaines. La même tâche incombe aux laïcs. Clergé et laïcs sont donc également intéressés à ce que la morale soit observée. Le

prêtre et le citoyen ordinaire viennent souvent en contact. Il reste à établir les zones où chacun doit exercer son influence. Il faut, en pratique, une sorte de concordat réglementant l'action de l'un et de l'autre, ne serait-ce que pour éviter des conflits d'attribution et d'interprétation. L'Eglise sollicite aujourd'hui, le concours des laïcs, même sur le plan religieux. Autrefois, il n'en était pas ainsi; le champ réservé aux laïcs était très restreint, ce qui provoquait chez eux une certaine réaction, inspirée peut-être par la jalousie, et qui leur faisait dire: les curés à la sacristie, les prêtres n'ont rien à faire dans le domaine matériel et politique. L'imprudence, le manque de tact, la passion politique dont faisaient preuve certains clercs provoquaient tout naturellement, chez les laïcs, des protestations, voire même un certain antagonisme. Le seul fait que le clergé était exempté de taxes le poussait à s'aventurer trop loin dans le domaine administratif et politique. Nul n'ignore que la passion l'emporte souvent sur la raison. Quand les passions se dressent les unes contre les autres, surgissent inévitablement des conflits, des querelles et, parfois, une lutte ouverte engendrant des gros mots suivis d'injures et souvent de coups. Personne ne contestera que cet état de choses ait existé; ceux qui furent mêlés à ces démêlés, ou simplement témoins de ces désaccords, ont le droit, ce nous semble, d'en faire état dans leurs mémoires.

Heureusement, les choses ont changé. Elles ont évolué surtout depuis l'établissement du suffrage universel; le système « One Man, One Vote » a modifié l'attitude de notre clergé. Les prêtres, les religieux et les religieuses, en vertu de ce principe, ont maintenant le droit d'exprimer leur opinion politique. Bien qu'il en soit ainsi, l'Eglise, toujours prudente, a fixé des limites à ces droits. Elle n'autorise pas le clergé à assister à des réunions purement politiques, de même qu'elle n'accorde pas l'usage de lieux religieux à des assemblées politiques. Le prêtre peut et doit exercer son droit de suffrage avec discrétion et sans ostentation; tel est son devoir de citoyen.

Toutefois, il arrive que tel aspect de l'activité politique ou électorale touche de si près à la morale individuelle ou sociale que ceux qui ont charge d'âmes, notamment les évêques, peuvent et doivent intervenir, mais toujours avec sagesse, prudence et tact, sans passion et sans partisanerie. Lorsqu'un membre du clergé a manqué, ou manque une fois de plus à ces règles de sagesse, de prudence et de tact, le laïc a le droit d'en faire mention, de le dénoncer tout en ne s'écartant pas, cependant, des mêmes règles morales. Cette ligne de conduite n'est pas toujours facile à suivre quand on se trouve sous l'empire de la passion. En parlant d'école politico-religieuse, d'école cléricale, c'est à ces règles de conduite que je pense aujourd'hui, car l'âge, l'expérience et la méditation me permettent de démêler un écheveau qu'on ne distingue pas toujours dans l'arène et le feu de la bataille.

Il convient de noter un autre changement radical survenu par l'industrialisation de notre Province. Avec ses méthodes industrielles, de nouveaux problèmes sociaux ont surgi; les questions de salaire, les grèves, les difficultés du niveau de la vie. C'est pourquoi furent fondées des écoles sociales, politiques et économiques. Ces écoles ont produit des diplômés, laïques et ecclésiastiques, des licenciés ou maîtres en sciences sociales et des docteurs. Ces titres autorisent leurs détenteurs à participer à une action publique, par la parole et la plume. Les ecclésiastiques de cette qualité ne sauraient plus être confinés à la sacristie; ils sont des professionnels et comme tels, sujets à critique de la part du public; leur compétence et leur prudence sont des critères par lesquels on jugera leurs paroles, leurs écrits, leur action. Cette situation n'existait pas il y a cinquante ans.

Autrefois, un bachelier était hautement considéré; les licenciés ou maîtres étaient en nombre infime; les possesseurs de doctorats étaient rares, sauf en médecine. D'ailleurs les doctorats de cette époque ne valaient guère plus que la licence d'aujourd'hui. Les bacheliers d'hier étaient considérés comme de grands hommes; il suffisait d'avoir fait un cours classique, posséder ou non un bacca-

lauréat, pour se croire autorisé à parler de tout. Les autodidactes eux-mêmes s'arrogeaient ce privilège. Or, l'étude des humanités donne une formation générale, nullement spécialisée. Il n'est donc pas étonnant qu'une certaine confusion régnât dans les esprits, en face des problèmes nouveaux, et que l'on se trouvât en face d'excommunications mutuelles.

Le conflit des idéologies éclatait de toute part. Mais quelles étaient ces idéologies? Aujourd'hui on les distingue mieux alors qu'autrefois elles agissaient sur les esprits, et à leur insu pour ainsi dire.

La première, et de beaucoup la plus importante, est la religion catholique romaine, celle de la presque totalité des Canadiens français d'il y a cinquante ans. Elle se présentait avec ses dogmes séculaires, et sous les traits du Pape Pie IX et de ses prédécesseurs, avec le Syllabus — plus ou moins compris — et aussi avec les idées de La Mennais, dont les écrits connurent plusieurs éditions clandestines; cette religion était affectée par le tempérament normand des Canadiens français et aussi par celui des Irlandais. La philosophie de cette religion, enseignée dans nos collèges, était antidémocratique, elle était monarchiste intégralement. A cet égard, elle venait en conflit avec l'idéologie révolutionnaire de France et des Etats-Unis, avec l'idéologie voltairienne et celle du Siècle des Lumières. Heureusement, un horizon plus large s'ouvrit sur les questions ouvrières et sur les régimes politiques, grâce à Léon XIII, ce grand humaniste, auteur d'encycliques sur le principat politique, la démocratie chrétienne, et qui fit un exposé complet de la conception chrétienne de la société, ce qui lui valut le nom de « pape social » et de « pape des ouvriers ».

Il fallait aussi tenir compte de l'idéologie protestante, religion dominante en dehors du Québec et dont l'influence s'exerçait même dans le Québec. Cette idéologie nous apparaît aujourd'hui très variée, ce qu'on discernait moins bien à cette époque. Un choix d'épithètes distingue maintenant ces variétés anglo-anglicane, low

church and high church; anglo-presbytérienne, anglo-méthodiste, anglo-baptiste; anglicane monarchiste, presbytérienne démocratique et non épiscopaliennne; anglo-baptiste avec non-intervention de l'État, anglo-anglicane non prosélyte; anglo-non-pratiquante, et sans doute en trouverait-on d'autres. Il y eut un « cléricisme protestant », tout aussi marqué que le cléricisme catholique. Alors que les Canadiens français catholiques considéraient le groupe anglo-canadien comme un bloc immuable, ce bloc était, en réalité, fissuré en maints endroits; la seule unité protestante était l'opposition au catholicisme. Il y eut aussi la variété protestante franco-huguenote dont l'influence ne fut pas négligeable, notamment dans la région de Saint-Hyacinthe.

Notons encore l'idéologie « siècle des lumières » (enlightenment). C'est celle du XVIII^e Siècle avec les encyclopédistes de France et leurs nombreux adeptes d'Angleterre; c'était l'idée de progrès dans l'ensemble des sciences pures, progrès illimités devant nous apporter le bonheur sur terre; l'idée de l'instruction-panacée, ou remède-à-tout, l'idée du peuple-roi, de l'État maître suprême en tout, surtout en ce qui regarde l'éducation: école nécessaire, obligatoire, gratuite, neutre.

Il faut y joindre l'idéologie scientifique et technique. La science pouvait prévenir la maladie ou guérir tous les maux, et assurer le bonheur parfait; l'industrie serait son grand moyen d'action.

Par opposition, il y avait l'idéologie pastorale et agricole; seule l'agriculture rend l'homme heureux et prospère; d'où le slogan « Emparons-nous du sol », pour coloniser et cultiver: d'où l'idée d'une « vocation » agricole pour les Canadiens français et de ce que l'on a appelé l'école agriculturiste. Bonne intention, sans doute, mais qui aurait fait du Québec une sorte de Paraguay, difficile à maintenir dans le milieu nord-américain.

Ces diverses idéologies ont influencé nos arrière-grands-pères, nos grands-pères, nos pères et nous-mêmes, de différente façon, plus ou moins consciente, plus ou moins raisonnée. On en est un peu plus

conscient aujourd'hui, mais les hommes de ma génération les ont subies assez vaguement. Chacune de ces idéologies se croyait bien fondée, se proclamait la meilleure et même la seule bonne; chacun des adhérents combattait avec sincérité et s'étonnait de rencontrer de l'opposition.

Maintes querelles de jadis n'ont plus leur raison d'être et sont reléguées dans l'oubli; d'autres ont persisté, de nouvelles sont nées. Il est utile que la jeunesse présente connaisse ces faits et en tire les leçons qui s'en dégagent.

Je ne crois pas que les auteurs de manuels d'Histoire du Canada prennent la peine de définir et d'expliquer certains termes qui furent jadis d'usage courant. Tels sont les mots Castor, Vieux rouge, et même certaines variétés de nationalisme, celles du parti conservateur et du parti libéral. Tout cela pourtant a existé et fut bien vivant.

Le castor fut l'emblème d'un mouvement national et politique, chez les Canadiens français. Les « vieux rouges » furent les premiers à s'inspirer du libéralisme politique anglais, du libéralisme américain, de l'esprit révolutionnaire et, dans une certaine mesure, d'anticléricisme, de libre pensée. Chez eux ces courants d'idées pouvaient être plus ou moins vaguement perçus et ils n'étaient pas tous de la même nuance. Ce groupe fut actif, très dynamique, dans la région de Saint-Hyacinthe. Parmi ses principaux membres se trouvait le sénateur Georges Casimir Dessaulles qui vécut au-delà de cent ans et mourut en 1930. Quant au nationalisme, il faut bien le reconnaître, il s'est présenté sous différents masques.

Tout d'abord, dites-moi qui, parmi les Canadiens français, n'a pas été nationaliste à un moment de sa vie?

Le nationalisme est né avec la Cession du Canada à la Couronne d'Angleterre. Il fut la réaction naturelle à la menace d'extinction culturelle. Papineau, Morin, Labrie, Viger et d'autres encore ont été des nationalistes. A des degrés divers, chacun à sa façon, a voulu

le salut de notre groupe ethnique. On s'entendait sur la fin mais on ne s'accordait pas sur les moyens.

Mercier fut un nationaliste,

Laurier fut un nationaliste.

Bourassa le fut à sa manière, d'une façon moins consistante, je crois. Ce grand tribun fut loin d'avoir fait le bien qu'on était en droit d'attendre de lui et que laissaient prévoir ses talents. Il s'appliqua à démolir.

Georges Pelletier a été nationaliste, lui aussi, mais sans faire montre de largeur d'esprit, il le fut avec aigreur et méchanceté et avec une sublime ingratitude pour ses bienfaiteurs.

Mais qu'est-ce au juste que le nationalisme? Avons-nous aujourd'hui une meilleure conception de cette idéologie?

De toute évidence, le nationalisme chez les Canadiens français a été et demeure une réaction contre telle ou telle agression ou prétendue agression de l'élément anglo-protestant. C'est pourquoi il a varié. Le mot lui-même a été terriblement galvaudé.

On pourrait dire que le Canadien français qui veut conserver son héritage culturel français a tout simplement l'esprit « national », et c'est évidemment la volonté du peuple, et l'ambition de ses chefs. Si l'on défend cet héritage avec une certaine vigueur, on peut être étiqueté « nationaliste »; si on le défend avec acrimonie et « contre » quelqu'un, on pourrait être qualifié d'ultra-nationaliste; si on le défend d'une façon idiote, stupide, inintelligente, on serait, dans ce dernier cas, un hyper-nationaliste. Ces distinctions ne sont pas sans utilité; il resterait à établir le pourcentage de chaque catégorie que l'on pourrait qualifier de droite et d'extrême droite. Dans ce cas, il faut envisager la possibilité et même le fait, d'une gauche et d'une extrême gauche, c'est-à-dire, celle qui abandonne la religion catholique, la langue française, l'esprit français, et celle des anarchistes et des séparatistes. Car cet état de chose existe, à nos yeux et il a peut-être existé dès la Cession.

Parmi mes « repentirs de peintre » il en est, je le répète, qui me viennent à l'esprit, et d'autres qui me sont suggérés par de bienveillants critiques. De ces derniers, je trouve d'abord l'expression « monopole des collèges ». Un ami me fait observer, que, s'il y eut monopole, ce fut celui de la pauvreté et non celui de la richesse et de l'ambition. Je suis prêt à l'admettre maintenant. Il y a cinquante ans, l'enseignement classique était dispensé par des prêtres et des séminaristes; ceux-ci n'avaient pas à défrayer leur inscription, leur logement et leur nourriture. Quant aux prêtres, ils bénéficiaient aussi du logement et de la nourriture, mais ils devaient se contenter de dix dollars par mois, ce qui explique que les écoliers ne jouissant pas d'une bourse ne payaient que cent dix dollars par année, s'ils étaient pensionnaires, et seulement trente dollars par année, s'ils étaient externes. Quelques laïcs enseignaient à des élèves qui avaient échoué aux examens; mais ils ne pouvaient réclamer que cinquante sous par heure de classe; il n'y avait pas là de quoi faire vivre son homme. L'expression « monopole » est donc un peu forcée; elle paraissait juste aux yeux du peuple et c'est pourquoi je l'ai utilisée. Il serait plus exact de parler de routine, d'horizon borné, de confiance excessive dans la vertu des études classiques et d'exclusivité à l'égard de certaines matières, comme l'étude pratique de la langue anglaise. Ce point de vue est plus conforme à la réalité.

Autre « repentir » relativement à nos relations avec les protestants. Ce que j'en ai dit se rapporte à l'élection de M. Payan comme maire de Saint-Hyacinthe. Plusieurs disaient qu'il ne convenait pas que la ville fût représentée au Congrès eucharistique de Montréal (1910) par un protestant. Cette idée portait à faux puisque le maire protestant pouvait fort bien se faire représenter par un pro-maire catholique. M. Payan n'avait pas été élu parce qu'il était protestant, mais bien parce qu'il était un bon administrateur et un homme intègre. Il n'était pas homme à faire du prosélytisme; il pratiquait sa religion avec sincérité et sans ostentation. Je sais bien que tel n'était pas le cas de tous les protestants. Les sectes non-anglicanes s'étaient

liguées, de 1840 à 1880, pour convertir les catholiques au protestantisme; elles auraient pu se dispenser d'une telle initiative. L'action des Témoins de Jéhovah, en nos temps présents, est un empoisonnement inutile et une détestable tolérance. Nous n'avons pas besoin de cela; la paix, la Paix est préférable. Si les sectes protestantes s'autorisent à convertir les catholiques, elles accordent par le fait même aux catholiques licence de travailler à la conversion des protestants. Si les choses en étaient ainsi, au bout de 50 ou 75 ans, tous les catholiques seraient protestants et tous les protestants seraient catholiques. Que ferait-on alors? Recommencerait-on? On voit l'absurdité d'une pareille entreprise. Laissons donc là de semblables lubies. Paix, d'un côté comme de l'autre. J'aime bien les statistiques qui montrent que tant de païens sont devenus chrétiens, mais par contre je déteste les vantardises d'une secte chrétienne déclarant avoir arraché à une autre secte chrétienne tel nombre d'adhérents. Dans la vie pratique, ne faut-il pas se tolérer et réserver ses rigueurs pour la canaille?

Voilà mes dires et repentirs. Je laisse maintenant au lecteur, le soin de juger. Chacun a droit à son opinion comme j'ai droit à la mienne. J'ai voulu parler franchement; que les autres en fassent autant. Ce qui importe avant tout, c'est que la jeunesse profite de mon expérience.

T.D.B.

Premier juillet,
mil neuf cent soixante.

CHAPITRE PREMIER

LES VIEUX ROUGES ET LEURS ACTIVITÉS

I — Un foyer du libéralisme

La contrée de Saint-Hyacinthe avait été le théâtre de la sanglante épopée de 1837 provoquée par les discours d'un orateur puissant et adulé des foules, Louis-Joseph Papineau. Notre population, ayant hérité des idées larges que manifestèrent les Patriotes qui firent le coup de feu à Saint-Charles et à Saint-Denis-sur-Richelieu, se souvenait que le soulèvement, pour revendiquer nos libertés constitutionnelles, s'était surtout accompli dans notre région, et que, grâce à cette révolte, nous avions obtenu la reconnaissance de nos libertés constitutionnelles et mis fin à l'oligarchie tyrannique qui gouvernait le Canada.

Les rouges se glorifiaient d'être les descendants, en ligne directe, des patriotes de 1837 comme ils se proclamaient d'être les fils intellectuels des encyclopédistes de France. De leur côté, les bleus honoraient leurs ancêtres dans nos vieilles familles aristocratiques, et se targuaient d'être les gardiens de l'ordre et les fidèles adeptes des traditions dont les politiciens ecclésiastiques étaient les dépositaires. En somme, les rouges constituaient l'élément progressif tout en pratiquant la liberté de pensée, alors que les bleus, composés de retardataires ancrés dans la routine, abandonnaient au clergé le soin de penser pour eux, ce qui est contraire au droit naturel que tout individu acquiert en naissant.

La situation dans le Québec, reflétait, quoique en proportion réduite, l'image de la lutte idéologique poursuivie en Europe, où les peuples, à tendance libérale, se préparaient à défendre, par tous les moyens, leurs privilèges. Suivant en cela l'exemple des pays

d'outre-atlantique, nous devons accepter le combat, les deux idéologies devant fatalement s'affronter, un jour, dans le monde entier.

Dans notre province, la lutte des progressistes contre les réactionnaires allait être âpre et serrée. Cette perspective ne m'effrayait pas. L'emprise du cléricisme, ce système favorable à l'immixtion du clergé dans les affaires publiques et privées, système qui trouve légitime la soumission de l'autorité civile à l'autorité du clergé, constituait, à mes yeux, l'influence la plus néfaste qui soit.

Ayant appartenu à la classe des pauvres gens, je demeurais attaché à leur parti par inclination naturelle. Etant né dans leur milieu, j'avais connu les misères de la pauvreté et les problèmes qu'elle suscite. Le fait que seuls les libéraux s'apitoyaient sur le sort de ces déshérités et plaidaient leur cause me les rendait sympathiques tout en me faisant détester les bleus considérés comme des adversaires du prolétariat et les ennemis du progrès et des réformes susceptibles d'améliorer le sort des humbles.

Mes luttes, sans cesse renouvelées pour alléger le fardeau des charges publiques supportées par les ouvriers et pour obtenir leur répartition, d'une façon équitable, en taxant ceux qui jouissaient d'exemptions d'impôts ou de prestations civiques en raison de leur état social, m'avaient attiré la rancœur des cléricaux et des castors, qu'ils fussent bleus ou rouges. Mes appels aux droits égaux des religions devant la loi, au respect des croyances diverses, mes articles et mes discours préconisant la séparation du domaine religieux du domaine politique, mes plaidoyers en faveur de la fraternité entre Canadiens d'origine différente et l'enseignement des deux langues, fournirent à mes adversaires autant de prétextes pour me traiter de faux patriote et de mauvais catholique.

Mon entrée à la Chambre des députés avait créé une certaine émotion dans les cercles politiques et les milieux cléricaux. Avec Godefroy Langlois, je représentais l'école des anciens libéraux. Le parti libéral avait été porté au pouvoir, en 1897, par une très forte majorité, mais il n'avait pu faire adopter la plupart des réformes

qu'il suggérait quand il était dans l'opposition. Cependant, sous le gouvernement Marchand, les libéraux votèrent quelques mesures avancées. Les plus importantes se rapportaient à l'instruction publique, mais elles rencontrèrent une majorité hostile au conseil législatif, et, comme conséquence, elles ne purent être inscrites dans nos statuts.

Les délices de Capoue avaient amorti le zèle de nos réformateurs. M. Marchand, désabusé par les échecs qu'il subissait à la Chambre, miné par la maladie, mourut en 1900, soit trois ans après avoir été élu Premier ministre. Simon-Napoléon Parent lui succéda à la tête du gouvernement. Quoique le premier article au programme de ce libéral authentique fût l'avancement matériel, il ne resta bientôt que quelques radicaux pour promouvoir les réformes préchées jadis avec tant de fougue.

II — Une victoire inespérée

A Saint-Hyacinthe, la plupart des libéraux demeuraient fidèles à l'ancien programme. On m'avait choisi à la convention libérale parce que j'appartenais au groupe des irréductibles. La nouvelle de ma victoire avait été fort mal reçue chez les réactionnaires; dans ma famille elle avait été accueillie avec joie. N'empêche qu'on ne se faisait aucune illusion, car on se rendait compte des lourdes responsabilités que j'assumais. Après tout, je n'avais que trente ans. Mon père, lui, en avait à peine cinquante-neuf, et sa santé chancelante l'avait obligé d'abandonner son travail à la cordonnerie des frères Côté. En me félicitant, il se souvint de la prédiction que lui avait faite Honoré Mercier, à savoir, qu'un jour, son fils siégerait à la Chambre des députés. C'est à mon père, qui avait tant peiné pour me faire instruire, que je devais mon ascension dans la vie. Et dire que cet homme que j'aimais tant, était sur le déclin, qu'il ne me

verrait peut-être pas très longtemps à l'œuvre, lui qui n'avait vécu que pour moi.

Le peuple de Saint-Hyacinthe célébra notre victoire sur la grande place publique. J'y rencontrai une foule délirante qui fêtait le retour de notre comté au parti des rouges. Cette manifestation ne prit fin que très tard dans la nuit. Soirée inoubliable et dont je conserve un souvenir ému!

Ma vie de journaliste de campagne, l'expérience acquise durant mon séjour de douze années, à l'Hôtel de Ville, d'abord en ma qualité de chroniqueur municipal, puis d'échevin et de greffier du conseil, ainsi que mes responsabilités comme chef d'un groupement politique, m'avaient donné sur les hommes et les choses, des vues qui m'enseignèrent, mieux que toutes les théories, le rôle qui incombe à un représentant du peuple, soucieux de servir ses concitoyens.

Parmi les miens, on entretenait certaines craintes sur la manière dont je remplirais le rôle qui venait de m'échoir. On connaissait mon esprit de recherche, ma curiosité insatiable, mon souci de justice, mon indépendance de caractère, mon mépris des conventions et des formules acceptées d'avance et sans examen préalable. Les actes que j'avais posés jusque-là m'avaient coûté assez cher. Qu'allait-il m'advenir, maintenant que j'allais évoluer sur une plus grande scène, exposé à recevoir des coups, peut-être plus rudes que ceux dont j'avais été la cible dans mon propre comté?

Fort heureusement, je n'étais pas homme à reculer, ni à suivre les moutons de Panurge, sous le fallacieux prétexte que la route leur est indiquée par des prêtres-politiciens. Celui qui a dit: « Mon royaume n'est pas de ce monde »: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », n'indiqua-t-il pas clairement la ligne de démarcation entre le domaine spirituel et celui du temporel? Aujourd'hui, malheureusement, ses propres ministres ne semblent pas tous comprendre le véritable sens de cet enseignement

du Divin Maître. Dans notre province, ils sont encore trop nombreux ceux qui persistent à vouloir subordonner au domaine spirituel les affaires temporelles pour assurer la domination de l'élément clérical.

A la fin du siècle dernier, le zèle des cléricaux s'était refroidi à la suite de la victoire de Laurier, en 1896, et aussi à cause de l'encyclique *Affari nos* publiée après la visite du délégué extraordinaire, Mgr Merry del Val, venu au Canada, en 1897, pour y régler la question des écoles de l'Ouest. L'ardeur des réactionnaires s'était d'autant plus modérée que le rédacteur de *La Vérité*, de Québec, Jules Tardivel, s'était couvert de ridicule en assistant, à Paris, ainsi que de nombreux gogos venus des quatre coins de l'univers, au faux congrès antimaçonnique organisé par le roi des mystificateurs, le Dr Bataille. Vers 1900, l'immixtion des cléricaux dans la politique prit un regain d'activité en Europe, et, dans notre pays, le zèle des réactionnaires en fut d'autant plus réchauffé.

En France, comme en Italie, une grande partie de la population catholique refusait d'accepter, de bon gré, la séparation de l'Église et de l'État, et elle croyait le moment propice pour reconquérir son influence de jadis. Profitant de la situation, les cléricaux donnèrent l'ordre de s'emparer de la presse, des mouvements de jeunesse, des ligues patriotiques, des associations de bienfaisance; ils encouragèrent la création de sociétés secrètes et envahirent les fraternités de secours mutuel et de métier. Tout devait servir à la cause sacrée de la réaction. Il fallait tuer la démocratie et le libéralisme, même sur le terrain purement politique. Le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, devait céder la place à une théocratie, sinon en loi du moins en fait. Cette invasion idéologique s'avéra particulièrement dangereuse dans le Québec où les cléricaux pouvaient compter, non seulement sur des disciples convaincus d'avance, mais aussi sur tous les timorés qui, d'ordinaire, subissent la contrainte morale.

III — Invasion des réactionnaires

On vit, dans le Québec, naître et grandir en importance, l'Association de la Jeunesse Catholique, les Cercles d'Études, des bataillons de Zouaves et les Chevaliers de Carillon. La Société Saint-Jean-Baptiste, cette grande association patriotique fondée par un patriote de 1837, l'une des grandes figures canadiennes du XIX^e siècle, Ludger Duvernay, passa sous la domination nationaliste pour ensuite devenir un organisme exclusivement cléricale. De nouveaux cercles paroissiaux furent créés, et les Canadiens-français, non catholiques, en furent exclus. Jean Prévost, quoique gagné à la doctrine des nationalistes, fut l'un des rares citoyens à protester contre les modifications apportées, en 1912, à la constitution de notre société nationale, et qui n'avaient d'autre but que celui de la convertir en un corps purement confessionnel.

Des organisations secrètes naissaient dans nos centres urbains. J'ai vu les cléricaux s'emparer, par contrainte ou autrement, des diverses organisations afin d'y semer un esprit de chauvinisme. Combien de fois n'ai-je pas entendu des pères de famille déplorer amèrement l'esprit de fanatisme qu'on inculquait à leurs fils en dehors du foyer familial?

Dans notre province, qui compte relativement peu d'électeurs de langue anglaise et de religion protestante, l'influence cléricale catholique avait beau jeu pour assurer sa domination sur les organismes publics. Les conservateurs ne se gênaient pas pour en profiter. L'ingérence de certains ministres du culte, dans les affaires temporelles, s'exerçait en plein jour, aussi bien à la ville qu'à la campagne, et les activités des partisans de la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes s'étendaient à toute la province.

Ces activités illicites furent mises à jour grâce à un incident qui eut des échos à l'Assemblée législative, lorsque le député de Montmagny, Armand Lavergne, le bouillant disciple de Bourassa, voulut en faire état dans le but de porter atteinte à la respectabilité

des gens de Saint-Hyacinthe. Les prohibitionnistes menaient une campagne à travers la province, contre les aubergistes et les marchands de liqueurs fortes qui osaient enfreindre la loi.

La Dominion Alliance employait à son service des dénonciateurs chargés d'instituer des causes contre les vendeurs de boissons fortes et, non contents de rechercher ceux qui violaient la loi, ils incitaient des gens à commettre des délits. Cette pratique malhonête faisait l'objet de commentaires et provoquait l'indignation de ceux qui en étaient les victimes. On soulevait, dans le Québec, le ressentiment des masses catholiques et de langue française en blâmant l'ingérence des Anglais et des protestants de la Dominion Alliance. On allait jusqu'à affirmer que c'était le fanatisme, plutôt que la vertu, qui inspirait ce mouvement puritain.

Au mois d'octobre 1912, M. John Roberts, le secrétaire de la Dominion Alliance, comparait à la cour de magistrat, à Saint-Hyacinthe, pour témoigner contre des hôteliers accusés de différents délits. A son arrivée à la gare, il fut assailli par un groupe de mécontents. Comme il n'était pas un froussard, M. Roberts tint tête à ses assaillants. Il leur résista avec courage, jusqu'au moment où il put monter en voiture pour se rendre au Palais de Justice où il réclama la protection de la cour.

Le magistrat, un sexagénaire, n'approuvait pas les tactiques de la Dominion Alliance. Aussi, réserva-t-il à M. Roberts, une réception plutôt froide: « Si tu n'es pas content, lui dit-il, de l'accueil qu'on te fait, chez nous, reste chez toi ». Ce conseil, formulé en des termes non équivoques, incita le secrétaire à porter plainte chez le Procureur général. S'autorisant de cet incident, en soi bénin, Armand Lavergne chercha à discréditer les habitants de Saint-Hyacinthe en disant que, chez nous la *voyoucratie* régnait en maîtresse. Le premier ministre, M. Gouin, revendiqua l'honneur de nos concitoyens. Je me levai à mon tour et qualifiai d'étrange l'attitude du député nationaliste de Montmagny qui tirait, de faits particuliers qui ne sont pas rares, des conclusions générales dans le but évident de salir

le bon renom de notre ville. Je rappelai, incidemment, la réception grotesque que certains Québécois avaient réservée à Sarah Bernhardt en l'accompagnant à son hôtel sous une grêle d'œufs pourris. J'évoquai, aussi, le souvenir de l'échauffourée qui s'était produite à Saint-Hyacinthe, et que le député de Montmagny n'avait pu oublier puisque son chef, Henri Bourassa, en avait été la cause. Cette manifestation, à la fois hostile et violente, avait eu lieu, en guise de représailles, le lendemain même que sir Wilfrid avait été hué et injurié par les nationalistes, sur la place Viger. Je conclus en rappelant que les extrêmes provoquent les extrêmes. J'aurais pu ajouter cette maxime de la médecine classique: *Similia similibus curantur* (Les semblables se guérissent par les semblables).

La plainte qui devait être portée contre le magistrat de Saint-Hyacinthe, pour avoir traité cavalièrement le représentant de la Dominion Alliance, fut abandonnée, le vieux juge ayant été appelé à offrir sa démission pour cause de maladie.

L'affaire eut du retentissement, l'opinion publique s'étant émue devant les agissements des partisans de la tempérance absolue. Les chefs de ce mouvement espéraient pouvoir établir le régime sec dans tous les comtés de la province. Cette campagne faillit réussir car les municipalités, sous la pression des meneurs laïques et ecclésiastiques, acceptaient les règlements abolissant les permis de vente des liqueurs fortes. Mais, les procédés employés par les prohibitionnistes devinrent tellement illégaux et grossiers que leur comportement tourna au scandale, et les tribunaux durent intervenir.

IV — Le scandale de la Baie-Saint-Paul

Une action fut intentée dans cette municipalité du comté de Charlevoix, en vue de faire annuler un règlement de prohibition qui avait été voté par des contribuables ayant subi l'influence indue du clergé. Ce règlement fut invalidé par un jugement demeuré mémorable dans nos annales judiciaires. Sa teneur offre une image

saisissante des mœurs de l'époque ainsi que du sans-gêne avec lequel certains ministres du culte abusaient de leur caractère religieux pour influencer l'électorat.

Des faits, pour le moins singuliers, furent révélés à l'enquête. La municipalité de Baie-Saint-Paul accordait, depuis une vingtaine d'années, un permis de vente d'alcools. Au dire des gens de l'endroit, aucun abus n'avait jamais été signalé. Le onze janvier 1912, une requête fut présentée au secrétaire-trésorier du conseil municipal, suggérant de soumettre aux électeurs un règlement de prohibition. Le huit mars, ce règlement était voté par cent trente-six voix contre cent vingt-deux, accordant ainsi une majorité de quatorze voix aux prohibitionnistes.

Au cours des quatre mois qui précédèrent ce scrutin, le curé de la paroisse, aidé de son vicaire, avait encouragé les électeurs à signer la requête en faveur de la tempérance.

Du premier au dix-sept février, une retraite avait été prêchée dans l'église paroissiale à l'intention des électeurs du village. Au confessionnal, tout comme du haut de la chaire, les prêtres et les religieux cherchèrent à convaincre les fidèles que le débit de boissons de leur localité opérait en marge de la loi et qu'il y avait péché mortel à le tolérer, comme c'était un péché grave que de voter pour une licence.

Selon les prédicateurs, des mandements et des lettres pastorales, de date récente, lus et commentés en chaire, enseignaient qu'il fallait adopter l'abstinence totale afin que soit annulée la licence, si on ne voulait pas encourir la censure ecclésiastique. Ces menaces ne s'arrêtaient pas là; ceux qui se montreraient favorables au maintien du débit de boissons se verraient refuser l'absolution. Au confessionnal, on demanda au pénitent s'il était en faveur d'une licence dans la paroisse. Seuls les pénitents dont les noms n'étaient pas inscrits sur la liste des électeurs du village, ne furent pas soumis à ce traitement arbitraire, bien qu'ils eussent participé à la retraite.

Un dimanche, du haut de la chaire, le curé avait menacé ses paroissiens des châtiments du ciel si un permis de vente de spiritueux était accordé. Il avait même ajouté qu'on pouvait s'attendre, si la prohibition n'était pas obtenue, à d'autres tremblements de terre comme ceux de 1660.

A l'issue du procès provoqué par ces abus de pouvoir, la cour conclut que les sermons et les menaces du curé et des prédicateurs de la retraite, étant donnée l'autorité dont ils jouissaient auprès des paroissiens, constituaient des actes patents d'influence indue et étaient de nature à fausser le jugement, d'où un système de corruption qui avait eu pour effet d'influencer le vote des électeurs. Conséquemment, le règlement se trouvant entaché de fraude, de corruption et de violences aux yeux de la loi, le juge Letellier le déclara nul et sans effet à toutes fins quelconques.

V — Un député aux multiples occupations

Ce jugement, en révélant l'emprise des meneurs clandestins sur l'opinion publique, comportait une leçon dont il fallait tenir compte. L'alliance des prohibitionnistes avec le clergé catholique et l'élément protestant, était de nature à assurer le triomphe de la cause de la prohibition totale, même dans les grandes villes. Cette menace m'inquiétait d'autant plus que je savais le tort que la prohibition causerait aux familles intéressées dans le commerce des boissons fortes. Je ne pouvais oublier que des membres de ma propre famille avaient vécu de ce commerce, que mon père avait été, jadis, propriétaire d'une épicerie licenciée, puis, tenancier d'une auberge située en plein quartier ouvrier, enfin, que mon frère avait exercé le même négoce. Il m'était donc facile de me rendre compte du préjudice que la prohibition allait faire subir à nombre de familles dans les villes et les campagnes. Pourtant, ce commerce était aussi respectable qu'un autre quand on y observait les prescriptions de la loi.

J'étais partisan de la liberté en matière de transactions entre citoyens. Je la jugeais indispensable au progrès d'un pays. Les circonstances voulurent que je fusse mêlé à certaines petites entreprises dont je tirai quelques bénéfices qui m'aidèrent à subvenir aux besoins de ma famille. Autrefois, ma fonction de greffier de la ville me permettait de satisfaire à mes obligations. Une fois élu député, mon indemnité parlementaire seule n'était pas suffisante pour me permettre de boucler mon budget familial. A tout considérer, je n'ai jamais cru qu'un représentant du peuple dût être condamné à vivre en marge de la société, comme s'il fût devenu un être à part. J'étais issu du peuple, je lui appartenais par toutes les fibres de mon âme et j'entendais lui demeurer fidèle, et ce d'autant plus qu'il m'avait témoigné sa confiance.

Le commerce de l'automobile débutait dans la province et j'avais ouvert, dès 1909, une agence de vente des véhicules, mus par moteurs à essence. Une fois député, je développai ce commerce. J'annonçai même ma maison comme étant un établissement s'occupant de transactions de tous genres, et j'entrepris la vente de lots vagues et de maisons.

VI — Un député pas fier

Un certain nombre de mes adversaires politiques jugèrent mes activités commerciales incompatibles avec ma nouvelle charge de représentant du peuple. Un chef conservateur me critiqua dans un article de journal, intitulé « Un député pas fier », ce qui lui attira de ma part une réplique que je coiffai d'un titre semblable à celui qu'il avait choisi :

« Mon cher Monsieur de la Broquerie,

« Vous écrivez, dans le numéro de votre journal, que je suis » un député pas fier. Pour une fois vous avez raison, mon cher baron. » Je suis un député qui n'est pas fier, c'est vrai. Comment, d'ailleurs, » le serais-je comme vous l'êtes vous-même? Je ne porte pas la

» particule nobiliaire, moi, par conséquent je n'ai pu savoir par mon
 » extrait de baptême si, issu d'une source de noblesse réelle, ou
 » fictive comme la vôtre, j'étais un être à part dans la société, un
 » privilégié jouissant par sa lignée du droit de considérer la grande
 » majorité de ses concitoyens comme des manants et des roturiers.

« Je n'ai jamais, non plus, consulté le dictionnaire de Mgr
 » Tanguay dans l'espérance d'y trouver, parmi mes ancêtres, un
 » comte De la Pelle, ou un marquis Du Broc; je me fiche trop de
 » l'armorial et du blason pour m'être imposé ces recherches. D'ail-
 » leurs, j'aurais été chagriné de découvrir un noble parmi mes aïeux,
 » et cela pour deux raisons:

« La première, c'est que j'aurais été obligé, pour ne pas déchoir,
 » de porter une particule devant mon nom, ce qui n'eut pas été har-
 » monieux à l'oreille. Si l'on m'eut donné un nom aussi gentil que
 » celui de la Broquerie, le « de » aurait pu, à la rigueur, passer, mais
 » c'est vous qui portez ce beau nom, ce n'est pas moi.

« La seconde raison est bien simple; pour tenir mon rang, il
 » m'aurait fallu être comme vous, un homme fier et cela m'aurait
 » fort embarrassé.

« Il m'aurait été aussi impossible, sans forfaire à la dignité de
 » mon rang, de me livrer aux divers métiers que j'ai dû exercer, de
 » de temps à autre, pour ne pas crever de faim et pourvoir aux be-
 » soins de ma femme et de mes enfants.

« Ecoutez l'histoire de ma vie et voyez comme le ciel a bien fait
 » de ne pas me faire naître dans une famille noble mais aussi pauvre
 » que la mienne sous le rapport de la fortune.

« Le travail que j'ai dû accomplir pour m'assurer la subsistance
 » et le peu d'instruction que j'ai, aurait terni à jamais le blason de
 » ma lignée.

« Sans doute aurais-je préféré naître dans un château aux lam-
 »bris dorés mais, comme mon père était simple cordonnier et non
 » un seigneur, je vis le jour dans une chaumière située dans un do-

» maine, il est vrai, mais un domaine du Marché-à-Foin. Que voulez-
 » vous, baron, on naît où l'on peut!

« Dans le temps, — il y a de cela trente ans — les salaires
 » étaient fort maigres, mais l'instruction, tout comme aujourd'hui,
 » coûtait très cher à l'ouvrier chargé de famille. Pour me procurer
 » des crayons, des plumes et des manuels scolaires, il m'a fallu exer-
 » cer divers petits métiers que les gens de la haute n'oseraient jamais
 » faire.

« N'est-ce pas que je dois m'estimer heureux d'être né dans une
 » famille de roturiers? Quelle honte pour la famille si, ayant été fils
 » de noble, on m'eut vu traînant par les chemins une voiturette dans
 » laquelle je transportais les paniers de provisions des manants!

« Alors que je n'étais encore qu'un bambin, ce fut ainsi que je
 » gagnai les quelques sous pour acheter mes fournitures d'école.
 » Après mes études primaires, je défrayai une partie du coût de mes
 » classes secondaires en exerçant le métier de coupeur de cuir chez les
 » MM. Côté. Ce métier n'aurait pas davantage convenu à un fils de
 » noble.

« De coupeur de cuir, je devins professeur de piano. Enfin,
 » j'embrassai la carrière de journaliste, métier que j'exerçais la nuit
 » et pendant mes vacances, ce qui me permettait de poursuivre mes
 » études.

« Tant bien que mal, je réussis, avec le généreux concours et la
 » bonne volonté de mes professeurs et de mes supérieurs du Sémi-
 » naire, à décrocher un diplôme de bachelier. Mes études terminées,
 » sans être chevalier, quoique sans peur et sans reproche, je me lan-
 » çai définitivement dans le monde que je connaissais déjà pour avoir
 » été à l'école de la misère.

« Très jeune, je pris femme et je commis l'erreur que ne com-
 » mettent pas ordinairement les sans-le-sou de la noblesse, l'erreur
 » de prendre une épouse qui ne pouvait pas me faire vivre et qu'il
 » me fallait nourrir, loger et vêtir. Ne pouvant vivre avec les parents

» de ma femme, je dus continuer à travailler et, cela se conçoit, je
» n'ai jamais eu le temps de faire le fier.

« J'aurais bien voulu que ma vie soit assurée afin de pouvoir
» travailler gratuitement comme greffier de la ville de Saint-Hyacin-
» the; ce faisant j'aurais été l'idole des quelques pingres qui demeu-
» rent ici pour conserver l'espèce, moi qui aime tant à faire plaisir
» à tout le monde.

« J'ai été obligé de m'abaisser à toucher mon maigre traite-
» ment, oui, baron. Je l'ai toujours fait sans que cela me soulève le
» cœur, car alors et comme aujourd'hui, j'estimais que tout labeur
» mérite salaire.

« D'ailleurs, le seul travail productif est celui qui est payé.
» Celui qui n'a pas le sou, mon cher baron, et qui travaille sans être
» rémunéré, s'enrichit bien souvent mais il arrive parfois qu'il finit
» en prison comme certains amis d'un certain ancien ministre con-
» servateur que vous connaissez bien. Bref, je préfère rester un pau-
» vre salarié en gagnant honnêtement ma vie que m'enrichir par
» des petits moyens.

« Je suis député, c'est exact, et vous, si vous ne l'êtes pas ce
» n'est pas parce que l'envie vous a manqué de le devenir puisque
» vous vous êtes présenté deux fois et que deux fois vous avez été
» battu à plate couture dans notre comté à travers lequel vous avez
» si souvent promené votre monocle et étalé votre suffisance pour
» faire savoir aux électeurs que ce n'est pas en vain que votre nom
» comporte une particule nobiliaire.

« Si vous étiez député peut-être travailleriez-vous pour rien au
» service du conseil municipal, dans une occupation qui n'aurait
» aucun rapport avec l'exercice de votre mandat. Votre travail, il est
» vrai, ne vaudrait peut-être guère mieux que votre rémunération,
» mais c'est votre affaire.

« Quant à moi, ayant une famille à faire vivre, j'estime que
» mon labeur vaut quelque chose et je m'abaisse à recevoir un salaire

» quand on désire m'employer tout comme un vulgaire médecin,
» avocat, notaire ou artisan.

« Je ne suis pas un député fier, c'est vrai.

« L'état de député honnête paye si peu, et comme je ne veux
» pas devenir un député malhonnête, je suis obligé d'occuper diver-
» ses professions, ne serait-ce que pour éloigner de moi la perspective
» d'une fin à l'hospice.

« C'est pourquoi j'en suis rendu à l'état d'agent d'affaires. Tous
» ceux qui auront besoin de mes services comme tel peuvent s'atten-
» dre à me payer un salaire proportionné au travail que je ferai, car
» je ne suis pas assez fier pour travailler pour rien.

« Je ne sais pas, mon cher baron, comment je réussirai dans
» cette situation, mais il me sera toujours permis, au cas d'insuccès,
» de suivre l'exemple d'un homme fier comme vous qui, de notaire
» est parvenu à l'état de vendeur de machines à fromage. Enfin, si je
» ne réussis pas dans l'immeuble, comme vous je me ferai marchand
» de barattes. Un député pas fier peut bien, sans forligner, suivre
» l'exemple d'un fier notaire ».

VII — Les ponts libres

Je réussis, en 1912, à régler la question de l'abolition des péa-
ges sur les trois ponts de la ville de Saint-Hyacinthe. Depuis au delà
d'un quart de siècle, les députés que nous avons eus avaient promis
d'obtenir du gouvernement des octrois en faveur de notre ville et
des municipalités environnantes dans le but d'assurer le passage
gratuit sur ces ponts.

Le problème était complexe. Deux des trois ponts apparte-
naient à une compagnie privée, le troisième à une société composée
de cultivateurs. Ces derniers, au nombre de trois cents environ,
s'étaient cotisés pour construire un pont métallique; ils pourvoyaient
à son entretien en prélevant des péages sur les usagers qui n'étaient

pas actionnaires de leur société. La mise initiale avait été de vingt-cinq dollars, ce qui, à l'époque, était une somme assez importante pour un cultivateur.

Le gouvernement, dont le budget était plutôt mince comparativement à celui d'aujourd'hui, pratiquait l'économie. Aussi hésitait-il à remplir la promesse qu'il avait faite sous le ministère d'Honoré Mercier, à savoir: le rachat des péages et la reconstruction des ponts qui menaçaient ruine. Les dépenses prévues exigeraient une mise de fonds de beaucoup supérieure au montant de l'octroi promis. Le projet n'était pas réalisable si les municipalités ne s'engageaient pas à en défrayer le coût. J'engageai mes partisans qui détenaient des actions dans la Société, à faire pression sur les cultivateurs afin que ceux-ci consentent à céder leurs parts gratuitement, et cela dans l'intérêt général. Entre temps, le cabinet me promettait de verser l'octroi de soixante mille dollars si je réussissais à induire les municipalités à racheter les péages et à défrayer le coût de la réfection des ponts et de leur entretien à perpétuité. J'obtins l'assentiment des conseils municipaux, mais il n'en fut pas de même chez les cultivateurs. C'était la première fois qu'ils entendaient dire qu'il convenait de céder gratuitement au gouvernement, un bien appartenant à des particuliers. Le groupe des adversaires du projet était dirigé par notre juge de la Cour supérieure, un ancien député conservateur, et deux ou trois de ses vieux partisans. Les actionnaires libéraux s'unirent, mais les conservateurs se divisèrent; sur un total de deux cent soixante-sept actionnaires, les partisans du projet recueillirent une majorité de cent cinquante-trois voix à l'assemblée préliminaire du vingt-cinq octobre 1912. Ce vote fut ratifié, le huit janvier de l'année suivante, par une majorité de quatre-vingt-dix-neuf à l'assemblée officielle des actionnaires, et cela en dépit d'une opposition acharnée du juge. La mesquinerie céda ainsi le pas à l'esprit de collaboration et de solidarité mis au service du progrès.

Notre population venait de prouver, une fois de plus, qu'elle ne manquait pas d'esprit civique.

Le quatorze février 1913, les trois ponts de Saint-Hyacinthe étaient devenus libres de péage, selon une proclamation du lieutenant-gouverneur, sir François Langelier, un enfant de notre région.

Sur le coup de minuit, après avoir paradé par les rues de la ville, fanfare en tête et flambeaux à la main, les citoyens se rendirent en foule à deux des maisons de péage pour enlever les barrières qui, de mémoire d'hommes, empêchaient la libre circulation de citoyens abhorrant tout servage et éprouvant la passion du progrès. La troisième barrière, elle, fut ouverte au milieu d'un silence impressionnant, le préposé à sa garde étant gravement malade. En fait, il s'éteignit le lendemain, alors que disparaissaient de notre ville quelques-uns des derniers vestiges d'une époque où les gens, taillables et corvéables à merci, devaient, pour circuler sur la voie publique, payer tribut à des favorisés de la Couronne.

Hélas! mon père n'avait pas été de la fête. Sa santé périclitait. Le travail et les soucis l'avaient usé. Malgré les bons soins dont il fut l'objet de la part de son médecin, de son épouse et de ses enfants, il expirait le quinze décembre, entouré des membres de sa famille. Le nombreux cortège qui accompagna sa dépouille mortelle au lieu de son dernier repos témoigna de l'estime générale dont jouissait ce modeste cordonnier qui ne laissait, pour pleurer sa perte, que des amis.

CHAPITRE DEUXIÈME

POLITIQUE ET RELIGION

I — Bisbille dans le camp clérical (1912)

Un an après la défaite du parti libéral, à Ottawa, les Canadiens-français offraient à son vénérable chef, sir Wilfrid Laurier, qui demeurait aussi grand dans la défaite qu'il l'avait été au pouvoir, une fête dans la métropole du Canada. On tenait ainsi à lui témoigner de l'admiration pour le courage dont il avait fait preuve pendant la lutte déloyale que lui firent les éléments conjugués des ennemis du progrès et de la bonne entente entre les races.

L'existence de cette cabale, à la fois sournoise et perfide, qui avait contribué à la chute de Laurier, cet ardent protagoniste de l'unité nationale, fut mise à jour par l'une des plus belles figures du monde ecclésiastique du temps, un de mes anciens curés, Mgr Paul Larocque, l'évêque de Sherbrooke. Parlant à Mégantic, lors de la bénédiction d'un couvent, à l'automne de 1912, il disait :

« Il semble plus pénible encore que cette question des écoles du
» Manitoba en soit restée au même point, quand nous nous atten-
» dions à un changement sensible pour le mieux. On nous encou-
» rageait à changer de gouvernement en nous promettant une amé-
» lioration de la situation scolaire dans le Nord-Ouest. Combien de
» nous avons sacrifié à regrets un homme de cœur et d'honneur
» (*sir Wilfrid Laurier*) qui était comme nous un Canadien-français,
» parce qu'on nous disait que les catholiques y gagneraient à le
» remplacer par des Anglais et des franc-maçons! Naïfs et confiants,
» voulant à tout prix venir en aide à nos compatriotes de l'Ontario
» et de l'Ouest, nous n'avons pas hésité à consentir à ce qu'on nous
» demandait; pensant bien agir, nous l'avons fait, en dupes et non

» en traitres, et nous, ainsi que nos frères de là-bas, en souffrons
 » aujourd'hui. Mais il vaut mieux supporter le mal que l'accomplir ».

On peut déduire de ces paroles, que des forces souterraines, anti-libérales et cléricales, furent les véritables animatrices du mouvement nationaliste dirigé contre sir Wilfrid Laurier et les vrais libéraux qui l'appuyaient. Bourassa et ses acolytes ne furent que les instruments de ces pouvoirs clandestins dont l'unique but consistait à servir leur propre intérêt en subordonnant la politique à une domination secrète.

Henri Bourassa, mon prédécesseur à l'Assemblée législative avait bien le courage de combattre ces meneurs interlopes, comme l'avait fait son illustre grand-père L.-J. Papineau, mais du fait qu'il avait accepté leur aide pour servir ses ambitions politiques en renversant Laurier, il se trouvait placé dans une fausse situation, ce qui lui valut des réprimandes publiques de Mgr Bruchési et, plus tard, du cardinal Villeneuve.

A Saint-Hyacinthe, au début d'avril 1912, Henri Bourassa avait donné les raisons pour lesquelles il se retirait de la politique, et il avait dit qu'il était « dégoûté de la cupidité de ses compatriotes » et qu'il refusait de les suivre dans cette voie. Quelques mois plus tard, il publiait, dans *Le Devoir*, un violent article où il expliquait ce qui l'avait incité à proclamer son *Non serviam*, son refus de servir. Il n'était pas tendre pour le haut clergé, et les cléricaux ne pouvaient s'expliquer pourquoi les écrits du chef nationaliste n'étaient pas mis à l'index par l'Episcopat canadien.

La Croix, journal de Montréal, dénonçait l'article de M. Bourassa, son ancienne idole, en termes non équivoques. Elle écrivait:

« Ce journaliste, implicitement, accuse nos supérieurs spirituels
 » d'être les témoins passifs de l'oblitération du sens moral dans l'ordre religieux, d'être très sévères à l'égard des pauvres diables qui
 » sont obligés d'aller se confesser à Monseigneur parce qu'ils ont
 » vendu leur vote pour deux piastres ou un flacon de vin et, par
 » contre, d'être presque indulgents à l'égard des messieurs qui ont

» corrompu ces pauvres diables qui, se revendant à leur tour, troquent leur vote et leur influence contre un pot de vin plus ou moins débordant, ou contre un bloc d'actions de compagnies à charte ou un autre pompon cossu et cela, comme si la loi ecclésiastique n'atteignait pas ceux-ci de même que ceux-là ».

« Nous ne nous rappelons pas d'avoir lu dans les journaux canadiens, même dans le *Pays*, une insinuation aussi méchante à l'endroit des Evêques de la province de Québec ».

L'exemple de Bourassa me fit comprendre que si je voulais rester moi-même, il me faudrait affronter bien des dangers dans ma nouvelle carrière, celle-là même qu'il venait d'abandonner après avoir été trahi par ceux qui, hier encore, l'acclamaient, et aujourd'hui le délaissaient parce qu'ils n'avaient plus besoin de lui. Je résolus de périr à la tâche plutôt que de ployer l'échine devant les agents secrets, apôtres de la réaction et représentant un élément dont le programme était d'asservir le gouvernement civil à celui des cléricaux.

Ayant à faire face aux mêmes ennemis que ceux de sir Wilfrid Laurier, animé d'un même idéal et servant une même cause que ce grand patriote, je me devais de suivre la voie qu'il nous avait tracée et de me conformer à ses directives. Je n'oubliais pas l'esprit de combativité qu'il avait manifesté dans le discours qu'il prononçait au banquet que Montréal lui avait offert. Le thème, il l'avait tiré d'une phrase caractéristique de la vigueur intellectuelle dont ce vieillard faisait encore preuve, malgré l'adversité: « Mes ordres sont de combattre ».

II — Au service des petits

J'avais été élu avec un programme de réformes éducatives, sociales et économiques. Je me résolus, pour me conformer à mes engagements, d'appuyer toute mesure progressive présentée par le gouvernement et, au besoin, d'en proposer, le cas échéant, même

si elles étaient mal vues de mes chefs. C'est en vertu de ce principe qu'il m'est arrivé, très souvent, aussi bien sur les tréteaux qu'à la tribune parlementaire, d'adopter une attitude diamétralement opposée à celle des ministres. Dévoué à l'intérêt des masses, respectueux des principes libéraux et animé de l'esprit de justice, la plupart du temps, je tiens à le souligner ici, les points de vue que je préconisais finissaient par être partagés par la majorité des députés et ils étaient inscrits dans nos lois.

Je m'instituai le défenseur des exploités, des humbles et de tous ceux qui n'avaient pas les moyens de s'assurer les services d'un avocat, pour défendre leur cause et revendiquer leurs droits. Un jour, je reçus une délégation de barbiers venus de Montréal. Elle était formée de membres de l'Union Internationale. On m'informa qu'un groupe de travailleurs exerçant le même métier avait réussi à faire adopter, à la Législature, une loi obligeant tous leurs confrères de la province à se joindre à une association contrôlée par un clan d'ouvriers se souciant beaucoup plus de leur bien individuel que de celui de leur métier. On avait réussi à faire adopter la loi en question après avoir soulevé les préjugés de race et de religion contre l'association internationale.

Chaque barbier de la province était forcé de payer une cotisation annuelle de deux dollars. Le produit servait à solder de prétendus frais d'administration alors qu'en réalité l'argent allait dans le gousset des directeurs.

Pour abolir cette loi, il fallait présenter en Chambre un projet de législation, ce qui comportait une dépense assez élevée, d'abord sous formes d'honoraires à verser au gouvernement, ensuite aux avocats chargés de préparer, puis de faire ratifier la loi par les députés et les conseillers législatifs. L'Union Internationale me pria donc, comme ami de la classe ouvrière, de chercher à obtenir l'abolition de cette loi abusive. Comme elle ne possédait pas les fonds nécessaires pour solder les frais que les avocats exigeraient, j'entrepris de les libérer de la tutelle de l'Union adverse. Les directeurs de cette

union n'entendaient pas lâcher leur proie sans défendre leurs positions. Ils retinrent les services d'un avocat-député dont l'assiduité aux séances des comités où les projets de lois étaient étudiés avant que d'être présentés devant la Chambre, était connue de tous. Le Premier ministre, sir Lomer Gouin, m'accorda l'autorisation de présenter un bill public destiné à abolir l'association, ce qui aurait pour effet de libérer les pétitionnaires des dépenses à encourir pour soumettre leur projet à la Chambre comme législation d'ordre général.

Quand le projet de loi fut présenté devant le comité, l'avocat-député à la solde des directeurs de l'association plaida pour le maintien de la loi, et comme il était appuyé par un certain nombre de députés, je crus, un moment, que mon projet allait être refusé.

Or, le hasard voulut que le principal intéressé parmi les directeurs, portât le même nom que moi. J'avais reçu des lettres de menaces. D'autres suivirent pour m'aviser que si mon projet de loi était adopté, je pouvais m'attendre à une vengeance exemplaire. Je ne prêtai aucune attention à ces lettres anonymes, mais, un matin, je reçus, par la poste, un petit colis contenant des dragées qui me parurent suspectes. Fort heureusement pour moi, l'expéditeur avait dévoilé son identité, sans le savoir; en écrivant mon nom de famille sur l'enveloppe, il m'avait fourni un fac-similé de sa signature. Je n'eus, pour m'en convaincre, qu'à comparer l'écriture avec celle apparaissant dans les procès-verbaux de l'association. Ne désirant pas se compromettre avec les pétitionnaires, les députés, qui avaient eu vent du complot, abandonnèrent la partie et mon projet de loi fut accepté par une forte majorité.

C'est ainsi que les barbiers de la province furent libérés d'un tribut qu'ils payaient à des exploités qui s'associaient à quelques députés dont la vénalité était une disgrâce pour la Chambre.

Le scandale, soulevé par la dénonciation du « Daily Mail » de Montréal, m'offrit l'opportunité de convaincre le cabinet qu'il était urgent de mettre un terme à une pratique courante, familière aux promoteurs de projets douteux et aux agents des grandes organisa-

tions profitant de certaines lois pour maintenir leurs privilèges excessifs. Un certain nombre de députés, disciples de Thémis, avaient des associés légaux; il était facile, pour les avocats-députés peu scrupuleux, de diviser entre eux le fruit de leurs honoraires sans en faire bénéficier leurs associés alors que ceux-ci accomplissaient un travail à titre de procureurs des pétitionnaires intéressés à une mesure relevant de la Chambre. La loi, à cette époque, permettait à des associés légaux d'occuper devant la Législature, tout comme s'ils eussent été des membres du barreau.

Le trafic d'influences se pratiquait sur une vaste échelle et presque ouvertement. Des représentants véreux étaient connus des acheteurs de conscience et pour obtenir leurs services, on devait leur verser une certaine somme d'argent correspondant à ses ressources financières, autrement les demandes n'étaient pas considérées devant les comités. On ne pouvait même pas obtenir le quorum requis pour procéder. C'est là une constatation que je fus à même de faire lors de la dissolution de l'Association Nationale des Barbiers.

Le député-avocat qui s'était constitué le chef du groupe que j'avais désorganisé, se trouva impliqué plus tard, dans l'affaire du « Daily Mail » et je n'en fus guère attristé; il méritait la déchéance qui lui arrivait.

III — Le scandale du «Daily Mail»

Ce quotidien de Montréal était la propriété d'un groupe d'hommes d'affaires hostiles à un monopole qui recevait les faveurs du gouvernement. En 1914, la rumeur circula, dans les cercles fréquentés par les clients de la Bourse, qu'un projet de loi intéressant un des plus puissants trusts de la métropole allait être soumis à la Législature. Les spéculateurs, que cette législation pouvait affecter, décidèrent de la combattre par tous les moyens possibles. Ils songèrent à paralyser l'action du gouvernement Gouin qui semblait favorable à l'adoption de la loi. On imagina de créer un scandale et pour

le déclencher on eut recours aux services d'une puissante agence de détectives privés.

Le plan qu'on élaborait consistait à compromettre, sinon des ministres, du moins des députés et des conseillers législatifs, afin de porter atteinte à l'intégrité de l'administration provinciale.

La rumeur qu'un scandale éclaterait bientôt et mettrait en cause des membres du Parlement et du gouvernement permit à l'opposition de procéder à une enquête sur les agissements de certains députés dont l'agence de détectives faisait mention. C'est ainsi que l'on apprit que l'agence B... avait circonvenu des représentants du peuple et, pour mieux les compromettre, avait imaginé de soumettre à la Législature un projet de loi en vue de créer une association qui, en réalité, n'était qu'imaginaire: Elle se nommait « L'Association d'exposition de Montréal ».

Un député, celui dont j'avais eu à me plaindre lors de la présentation du bill décrétant la dissolution de l'Association des Barbiers, et deux conseillers législatifs ayant mordu à l'appât furent contraints de démissionner.

Quoique nouveau venu à la Chambre, je pris part aux débats qui suivirent la réception du rapport de la commission d'enquête. Ce rapport concluait à la non-responsabilité du gouvernement et faisait porter tout le blâme sur les épaules des trois démissionnaires. Jugeant la portée de ce scandale politique, je fis les commentaires suivants:

« La conspiration pour ruiner le parti libéral a prouvé que le » peuple a eu raison d'avoir confiance dans l'intégrité de ses chefs et, » à une exception près, de tous les députés qu'il a fait élire aux dernières élections. Cette conspiration a établi, qu'après avoir dépensé » cinquante mille dollars puisés dans la caisse du parti conservateur, » on n'a réussi à compromettre qu'un seul député libéral sur soixante-quatre » siégeant dans cette Chambre.

« On a essayé, par tous les moyens imaginables, de corrompre » le plus grand nombre de législateurs libéraux, de manière à attein-

» dre le gouvernement; le vin, l'or et les femmes ont été mis à con-
 » tribution pour réaliser ce but. On a voulu profiter de toutes les
 » propensions de la nature humaine pour faire succomber des dé-
 » putés qui, prétendait-on chez les organisateurs du complot, ven-
 » daient la législation. L'astuce, le mensonge, la calomnie, les fausses
 » représentations ont été mis en œuvre et, cependant, toutes ces
 » ruses, ces perfidies se sont avérées inutiles.

« Quand le peuple réfléchira sur les moyens que l'on a em-
 » ployés pour corrompre les législateurs, il n'excusera pas ceux qui
 » ont été sacrifiés aux passions politiques mais, en se rappelant les
 » moyens dont les conservateurs se sont servis pour les compromet-
 » tre, il n'oubliera pas que la grande majorité de ses représentants
 » à la Chambre n'a pas forfait à l'honneur ».

Le gouvernement sortit indemne de l'affaire du « Daily Mail ». Néanmoins, les ministres se rendirent compte du danger que le gouvernement avait couru à cause de la conduite de certains législateurs prêts à vendre leur influence à tout venant.

Le moment était propice pour légaliser une réforme mineure dont la nécessité m'avait été démontrée quand je fus appelé à présenter une loi pour rendre libre de toutes redevances le travail de barbier dans notre province. Accompagné de M. Adolphe Stein, un avocat-député sympathique à ma cause, j'exposai à M. Gouin les embarras que son cabinet venait de subir par la faute de quelques-uns de ses partisans dont la cupidité était notoire. L'heure était arrivée, lui dis-je, de faire voter la loi que je préconisais dans le but d'empêcher les associés d'avocats-députés d'occuper devant l'une ou l'autre Chambre du Parlement provincial. Ayant admis le bien-fondé de nos plaintes, M. Gouin nous autorisa à présenter notre loi qui fut adoptée à l'unanimité.

Mon attitude sur la question de la répression de la gabegie chez les représentants du peuple, ma lutte contre les députés ayant accepté des pots-de-vin pour empêcher l'adoption de ma loi abolissant

l'Association des Barbiers, ma mesure contre les avocats associés avec des membres du Parlement m'avaient aliéné la sympathie d'un groupe très actif de mes collègues. Je ne pouvais plus compter sur aucun d'eux. Il est vrai que, même si j'avais fermé les yeux pour leur permettre de poursuivre, en paix, leur sordide besogne, je n'aurais pu compter sur leur collaboration pour accomplir mon travail progressif car, généralement, le député véreux ne recherche que les puissances d'argent dont il subit l'influence et accepte les directives.

Combattu par les politiciens recevant l'appui et la protection du clergé catholique, assailli de tous côtés par les réactionnaires et leurs flagorneurs, je devais m'attendre à affronter une opposition acharnée chaque fois que je chercherais à améliorer nos lois éducatives, sociales et économiques. En prévision de cette lutte qui m'attendait, je résolus de combattre au second rang afin de ne pas compromettre mes chances de succès. C'est ainsi que je fis adopter une mesure rendant facultative l'abolition de la rétribution mensuelle. Jusque-là, les commissions scolaires qui ne prélevaient pas, tous les mois, une contribution sur chaque écolier, étaient privées des octrois du gouvernement. C'était un moyen comme un autre d'empêcher les parents pauvres, ou simplement mesquins, de faire instruire leurs enfants.

Je priai un député libéral, bien vu de l'élément clérical, M. Wenceslas Lévesque, de présenter, en son nom, mon projet de loi. Ce projet fut accepté comme une lettre à la poste. Je suis convaincu que si j'en avais réclamé la paternité, il n'aurait jamais été adopté. Dans le comté de Saint-Hyacinthe que j'avais l'honneur de représenter à la Législature, il y avait des municipalités où les citoyens préféraient perdre les subventions gouvernementales plutôt que d'imposer une charge de nature à priver les enfants pauvres des bienfaits de l'instruction. Après l'adoption de cette loi progressive, qui souleva de vifs applaudissements en Chambre, parce qu'on la croyait l'œuvre d'un libéral à tendance cléricale, les commissions

scolaires progressives de mon comté purent enfin obtenir leurs octrois. L'instruction publique, c'était une arche sainte que, seuls, les députés bien vus des conformistes pouvaient approcher impunément. Cette arche sainte, je ne devais l'approcher qu'avec beaucoup de prudence, étant donné que j'étais considéré comme un suspect. Il n'empêche qu'elle fut, durant toute ma carrière, l'objet de ma sollicitude.

IV — Déclarations de principes

Bien avant de siéger à la Chambre, j'avais émis une déclaration de principes alors que j'étais au seuil de ma carrière publique. C'était à une fête de Saint-Jean-Baptiste à laquelle j'avais été invité à porter la parole. Après avoir souligné la nécessité d'une bonne entente entre Canadiens de langue et de religion différentes, j'avais énoncé quelques considérations générales, dont voici un extrait :

« M. de Lamartine, dans ses *Considérations Préliminaires sur la question à proposer à l'Académie de Macon*, disait : « Il y a deux civilisations qui, quelquefois, marchent de conserve et, quelquefois, s'avancent séparées. L'une est la civilisation morale, c'est-à-dire l'ensemble des croyances, des lois, des mœurs, des vertus d'un peuple; l'autre est la civilisation matérielle, c'est-à-dire le développement plus ou moins progressif des métiers et des arts purement manuels de l'industrie ». Si nous n'envisageons que la civilisation morale, dont parle Lamartine, nous n'avons pas de reproches trop amers à nous faire, mais, avouons-le, nous avons trop longtemps négligé la civilisation matérielle. Si nous lui avons porté autant d'intérêt qu'à la première, nos campagnes n'auraient jamais été désertées par ces familles qui se sont exilées en terre étrangère pour y chercher l'aisance dont ils avaient été privés dans leur pays natal où, pourtant, elles auraient tant aimé vivre à l'ombre du clocher, témoin de leurs premières joies et de leurs premiers chagrins, et près du cimetière du village où dorment leurs ancêtres.

« En veillant avec prudence, comme nous l'avons fait jusqu'ici, sur l'héritage de prérogatives léguées par nos pères, nous nous sommes acquis du prestige. Pour le conserver et l'accroître, il nous faut progresser au point de vue matériel, car les peuples pauvres sont fatalement destinés à l'asservissement. La base de la civilisation matérielle est l'instruction, comme l'éducation est celle de la civilisation morale, l'une étant le complément de l'autre ».

Travailler à mieux instruire notre peuple afin de le rendre plus sain, plus riche et plus apte à atteindre les leviers de commande, voilà le programme que je m'étais tracé et à la réalisation duquel allaient tendre tous mes efforts d'homme public. Je me rendais compte qu'une des principales causes, parmi celles qui paralysaient notre marche sur le chemin du progrès, provenait de nos querelles de race et de religion. L'animosité entre nos divers groupes de nationaux avait atteint son point culminant et mon attitude était répudiée par un bon nombre de mes compatriotes. Des rumeurs de guerre circulaient en Europe et le chauvinisme, chauffé à blanc par Bourassa et ses disciples, rendait mes idées sujettes à caution. Mais je n'allais pas les abandonner pour épouser un idéal politique que je combattais de toute mon énergie.

Les théories pernicieuses des nationalistes s'avéraient désuètes, des défections se produisaient chez les purs et leur chef était en lutte ouverte avec nos évêques. Armand Lavergne, après avoir été un admirateur de Laurier, puis l'avoir combattu dans la suite, était passé du côté des conservateurs; il endossa même l'uniforme britannique, reniant ainsi les principes qu'il avait prônés depuis qu'il avait abandonné le parti libéral. Olivar Asselin, le fondateur de la Ligue nationaliste et de l'hebdomadaire le *Nationaliste*, qu'il avait dirigé pendant quatre ans, levait un bataillon et le conduisait en France pour y défendre la cause des Alliés. Il réparait ainsi, du moins en partie, le tort qu'il avait causé à la bonne entente entre les races vivant au Canada.

Ce manque de suite dans les idées, chez ces hommes pourtant doués d'une intelligence supérieure, me convainquit que leur idéologie politique ne reposait sur aucune base solide. Mieux valait, selon moi, une doctrine, fut-elle impopulaire, pourvu qu'elle soit rationnelle et partant invariable. D'ailleurs, je n'étais pas le seul à croire sur la nécessité de la non-intervention des ecclésiastiques dans le domaine temporel. Mgr Merry Del Val, qui avait été chargé de mission par le Vatican au Canada en 1897, croyait bon, en 1912, de recommander aux catholiques français d'abandonner les royalistes. Il affirmait, une fois de plus, que le pape désirait la neutralité de l'Eglise dans les affaires politiques.

Dans notre province, l'instruction obligatoire était l'une des mesures les plus mal vues chez les membres du clergé qui se mêlaient de politique. Je n'en demeurais pas moins l'un des plus ardens champions de cette réforme et, en agissant ainsi je suivais les traces des vieux libéraux. J'appuyais la campagne de Godefroy Langlois, le député de Saint-Louis, et du sénateur Raoul Dandurand, alors que la presse politico-religieuse fulminait contre cette doctrine qui, pourtant, n'avait d'autre but que d'assurer le salut d'un peuple jeune comme le nôtre.

Un projet de loi, concernant l'instruction obligatoire, fut présenté à la Législature, en 1912. Le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique demandait au gouvernement l'adoption d'une loi pour établir l'instruction obligatoire pour les enfants protestants. Lors de la présentation du projet par M. Finnie, le député de Saint-Laurent, tous les comités protestants se déclarèrent favorables à cette législation. Personnellement, je l'accueillis avec joie; qu'elle fut adoptée ou refusée, elle allait me fournir l'occasion d'exposer mes vues, à ce sujet, et de faire de la propagande chez mes compatriotes de langue française. Certes, les réactionnaires s'opposaient à cette réformes, mais les débats qu'elle susciterait en Chambre, pourraient éclairer l'opinion publique et préparer le terrain pour l'avenir.

Je me déclarai donc en faveur de la loi Finnie. Malheureusement, les adversaires de cette loi, apportèrent de puissants arguments contre son adoption. Il était bien vrai que nous avions le système des écoles séparées, mais il n'en était pas moins vrai que cette séparation des enfants en bas âge, était une cause de division entre catholiques et protestants. Etablir une loi d'obligation dans les écoles protestantes sans l'imposer dans les écoles catholiques ne pouvait servir que la politique des partisans du séparatisme, puisque c'eût été encourager l'isolationisme entre citoyens de religion et de langue différentes. Cet argument influença la plupart des protestants qui abandonnèrent M. Finnie. Ne pouvant plus compter sur leur appui, je dus voter contre la loi, bien que je fusse un des plus ardens défenseurs de l'obligation scolaire.

Ce projet de loi m'avait quand même fourni l'occasion de prononcer un ardent plaidoyer et de prouver, statistiques en mains, que l'instruction obligatoire existait dans tous les pays civilisés et que notre province était pratiquement la seule région, dans l'univers entier, à ne pas l'avoir adoptée.

Mon discours eut beaucoup de retentissement et comme il avait été prononcé en Chambre les grands journaux purent en publier de larges extraits sans s'exposer aux foudres de l'Episcopat québécois.

V — L'instruction obligatoire

Il n'y a aucun doute que mon plaidoyer en faveur de l'instruction obligatoire inspira à maints ecclésiastiques des vues plus rationnelles au sujet de cette mesure, ce qui rendit son application possible dans notre province.

Je m'appliquai surtout à démontrer sa nécessité, ses avantages et son caractère inoffensif pour les catholiques. Je prouvai que l'éducation est un des principaux facteurs de relèvement social. Je comparai la situation économique et morale des citoyens instruits avec celle de ceux qui ne l'étaient point. J'illustrai les avantages de l'édu-

cation, son action bienfaisante au cœur et à l'intelligence de l'homme.

Cette influence salutaire, on pouvait la constater en consultant les registres d'écrou, de moins en moins chargés, à cause de la diminution constante des ruines physiques et morales causées par l'alcool. Notre peuple, qui n'avait autrefois que le cabaret pour unique distraction, trouvait, maintenant, dans la lecture des journaux, des revues ou des livres, les divertissements de l'esprit, à la fois sains et utiles, qui, jusqu'ici, lui avaient manqué.

La justice sociale exigeait que l'Etat se constituât le protecteur de l'enfant contre sa propre faiblesse et contre l'incurie, la négligence ou l'ignorance de ses parents qui ne se souciaient pas de nourrir son intelligence en lui inculquant les éléments de science indispensables à tout être humain.

L'Etat avait tout intérêt à l'accroissement de la richesse nationale dont le capital humain est la première en ligne de compte. De cette richesse découlait la richesse individuelle qui elle-même dépendait de la valeur du rendement de chaque citoyen.

Pas n'est besoin d'être un grand philosophe pour comprendre qu'un illettré se trouve dans une condition inférieure à l'homme instruit. Au risque de blesser des susceptibilités, je brossai un tableau de la situation en France comparativement à la nôtre. Quoique l'étendue de son territoire soit de deux tiers plus petit que notre province, son sol, déjà vieux pourtant, suffit à nourrir ses quarante millions d'habitants qui, tous, vivant dans une honnête aisance, ne songent jamais à émigrer.

Il y a quelque vingt ans, notre population d'un million et demi d'habitants, désertait en grand nombre notre province pour se constituer les esclaves de la machine dans des manufactures américaines. Pourquoi avaient-ils abandonné des terres fertiles? Parce que la plupart d'entre eux avaient été privés de l'instruction qui dispense les connaissances essentielles pour tirer de la terre un plein rendement.

Aux adversaires, qui voyaient, dans l'obligation scolaire, une atteinte à la liberté individuelle, je signalai la loi que le gouvernement venait d'adopter pour exiger des fabricants de beurre et de fromage, des connaissances techniques, et la possession d'un diplôme de l'école de laiterie provinciale. Je rappelai, incidemment, la pensée d'un philosophe de l'ancienne Grèce: *La Justice, c'est l'intérêt de tous*. C'est en vertu de ce principe immuable que le gouvernement avait décrété cette restriction à la liberté individuelle afin de protéger une industrie dont dépend la santé publique.

A ceux qui prétendaient que la collectivité n'était pas intéressée à ce que tous ses membres soient pourvus d'une instruction élémentaire suffisante, je demandai pourquoi la loi créait une obligation, aux propriétaires, de payer des taxes scolaires, non pas suivant les besoins de leurs propres enfants, mais proportionnellement à la valeur foncière de leurs propriétés? N'était-ce pas parce que le législateur avait compris que la société était intéressée à ce que tous ses membres soient instruits sans égard à leur situation de fortune?

Si l'Etat nous faisait un devoir de payer pour l'instruction de nos enfants, ne devait-il pas exiger l'instruction obligatoire pour tous? Et si on contraignait une classe privilégiée à payer pour celle qui n'était pas en moyen de le faire, n'était-il pas juste que les propriétaires aient au moins la satisfaction de penser que leur argent n'était pas versé en pure perte?

Les raisons d'ordre moral, économique et politique que j'énumérai devant la Chambre, suffisaient, à mon avis, pour établir le bien-fondé de l'obligation scolaire. Je soulignai, par ailleurs, que dans la législation des plus grands pays du monde, il existait une loi décrétant l'instruction obligatoire.

Sur le continent européen, seules la Russie et l'Espagne n'avaient pas de loi d'obligation scolaire, aussi l'éducation était-elle peu répandue dans ces pays. En Russie, au premier janvier 1906, les écoles n'étaient fréquentées que par une fille sur quarante-trois personnes du sexe féminin, et par un garçon sur dix-huit. En 1900, en

Espagne, il n'y avait que cinquante pour cent des enfants en âge de scolarité qui les fréquentaient et la population adulte illettrée était de 9,171,376 sur un total de 18,067,675 habitants.

Devions-nous en conclure que la vérité se trouvait plutôt chez l'infime minorité que chez la grande majorité des nations civilisées? Était-il raisonnable d'admettre que les peuples les plus progressifs s'étaient trompés en décrétant l'instruction obligatoire et que les nations les plus rétrogrades avaient seules raison?

On avait prétendu, en certains milieux que la France, en voulant amender sa loi scolaire, prouvait que cette législation avait été inutile. Tel n'était pourtant pas le cas puisque ce pays cherchait tout simplement à modifier sa loi pour la rendre plus parfaite. D'ailleurs, si on l'avait cru inefficace, on l'aurait abrogée.

Dans ma péroraison, je m'appliquai à détruire les préventions de certains membres du clergé contre l'instruction obligatoire.

Je croyais, dis-je, à la nécessité de la coexistence de l'enseignement profane et de l'instruction religieuse, et j'étais convaincu que nos écoles pouvaient briller au premier rang, si tous les vrais amis de l'instruction voulaient s'unir pour l'améliorer. Mais pour atteindre ce résultat, il fallait cesser de limiter l'activité des laïques, en matière scolaire, au paiement des taxes d'écoles. Il importait de faire disparaître cette mentalité fautive voulant que tout citoyen, étudiant notre système d'enseignement pour en faire une saine critique, soit un ennemi de l'instruction chrétienne et de l'Eglise alors qu'il n'est, au fond, qu'un ami de cette instruction, source première de progrès et de prospérité.

J'arguai que le peuple de la province avait soif d'instruction, et qu'il voyait d'un bon œil, toutes mesures de nature à la rendre meilleure et plus accessible à tous. Pourquoi combattre, au nom de la religion, ceux qui réclamaient la diminution du coût de l'enseignement et l'amélioration de nos écoles? Ne craignait-on pas de donner l'impression, aux bons catholiques qui ne voyaient aucun danger dans ces réformes, que l'Eglise était tout simplement l'ennemie du

savoir? En voulant défendre une cause sainte contre des ennemis imaginaires, ne risquait-on pas de la compromettre?

L'Action Sociale venait de publier une charge faite en France, contre l'école obligatoire, par un Docteur en théologie et en droit canon, M. P. Duballet. Le rédacteur de cette feuille avait mal choisi son autorité, de même que sa citation, car elles nuisaient plus à sa cause qu'elles ne la servaient. Oubliant que la lutte, menée en France, contre l'école obligatoire, avait des raisons d'être qui n'existaient pas ici, il publiait un extrait de l'article de Duballet qui, en définitive, démontrait plutôt l'utilité de l'obligation scolaire dans notre province, qu'il ne la combattait.

Je citai de cet article les phrases suivantes: « L'Etat serait plutôt autorisé à rendre obligatoire l'instruction religieuse et morale; c'est celle-là qui est absolument nécessaire et indispensable à l'homme et que réclame, dans les individus, la société elle-même pour exister et se soutenir. La célèbre maxime: « Une école de plus, une prison de moins », est loin de trouver sa vérification dans les faits quand l'école n'est pas chrétienne ».

Lorsque cette école était chrétienne, cette maxime s'appliquait également; et alors l'instruction étant non seulement scientifique mais religieuse et morale, l'Etat était autorisé à la rendre obligatoire.

Nos écoles n'étaient-elles pas foncièrement chrétiennes, religieuses et morales? Je laissais au directeur de *L'Action Sociale* le soin de répondre à cette question.

La loi Finnie fut rejetée, mais elle permit d'étaler sous les yeux du peuple des arguments qui préparaient le terrain pour des moissons lointaines mais assurées. Mon discours sur l'instruction obligatoire résuma la part que j'apportai pour promouvoir le progrès intellectuel dans ma province, au cours de ma première session.

CHAPITRE TROISIÈME

UN NOVATEUR À L'OEUVRE

I — Débuts d'un réformateur

J'avais été élu député de Saint-Hyacinthe, à titre de novateur et m'employai à remplir ma mission au meilleur de ma connaissance, et avec l'ardent désir de servir la classe qui m'avait accordé son appui et sa confiance.

Je m'étais constitué l'apôtre de l'instruction obligatoire et de la modernisation de notre enseignement public. J'entendais ainsi faire bénéficier le peuple de lois qui lui permettraient de s'instruire convenablement et d'améliorer sa condition de vie.

Les circonstances allaient me fournir également l'occasion de le protéger contre l'exploitation des filous de haute et de petite industrie. Dès mes débuts à la Législature, je m'attaquai aux promoteurs d'entreprises louches qui parcouraient nos campagnes pour s'enrichir aux dépens des commerçants, des travailleurs et des paysans, leur extorquant, sous de faux prétextes, leurs économies.

Je m'appliquai notamment à faire amender nos lois afin de rendre impossible l'organisation, sous le couvert de la légalité, de sociétés, de compagnies et de syndicats reposant sur de faux principes, tout en offrant l'apparence d'associations devant infailliblement enrichir leurs membres. Dans cette catégorie se trouvaient les tontines et les compagnies de prêts prétendus coopératifs qui firent, dans notre province, des milliers et des milliers de victimes, sans jamais être inquiétées par la police. Il n'y avait que dans le Québec, où ces escrocs pouvaient agir en toute sécurité. Dans les autres provinces, leurs opérations tombaient sous le droit criminel. Après avoir fait adopter la loi libérant les barbiers de la tutelle d'un certain

nombre de leurs confrères qui s'étaient unis légalement pour les tenir en coupe réglée, je fis adopter la loi défendant aux associés légaux des députés-avocats d'occuper devant les comités de la Chambre.

Parmi les gens, dont le métier sordide consiste à faire miroiter aux yeux de leurs victimes éventuelles la possibilité de s'enrichir en peu de temps, il s'en trouve que les circonstances favorisent. Parfois même la nature semble se faire leur complice. Dans notre région, depuis un temps immémorial, s'échappaient et s'échappent encore des gaz inflammables de la terre. On n'ignorait pas que des fortunes considérables avaient été réalisées dans notre pays, et surtout aux Etats-Unis par des propriétaires de puits de pétrole. Des cultivateurs eurent l'idée d'entreprendre des recherches pour localiser la source des émanations de gaz qui sortaient des crevasses du sol et qui flambaient lorsqu'on les allumait. Un fermier, un honnête homme celui-là, croyait à l'existence d'un lac de pétrole dans la région, et comme il était entreprenant il avait syndiqué un certain nombre de ses connaissances qui, se fiant aux rapports d'un ingénieur minier amateur, s'étaient cotisés pour former un capital de onze mille dollars. Les premiers travaux de sondage furent d'autant plus encourageants que les foreurs de puits finirent par atteindre une nappe de gaz, à environ mille pieds de profondeur. On réussit à la capter et à la canaliser dans un tube d'acier de six pouces de diamètre qu'on ferma au moyen d'une puissante soupape. Le manomètre indiquait une pression de trois cent cinquante livres quand le gaz était retenu dans la conduite; quand on le libérait, il s'élevait à cinq cents pieds dans l'air. Le soir, on l'allumait et la torche géante pouvait être vue de plusieurs milles de distance. Ce phénomène était suffisant pour convaincre les gens de Saint-Barnabé-Sud qu'ils tenaient une fortune à la portée de la main. Cependant, la caisse de la société était vide et il fallait trouver des fonds pour construire une canalisation qui permettrait de vendre le gaz à la compagnie détentrice d'un système de distribution d'éclairage à Saint-Hyacinthe. Les onze mille dollars

investis dans cette entreprise allaient-ils être engloutis sans même avoir rapporté un traître sou?

Découragés, les souscripteurs me prièrent de m'occuper de leur affaire afin qu'ils pussent rentrer dans leurs fonds. Pour leur rendre ce service, je trouvai dans Montréal, deux avocats qui jouissaient d'une grande réputation comme organisateurs de compagnies semblables à celle de Saint-Barnabé. Je parvins à faire remettre, à chaque sociétaire, les cent dollars qu'il avait engagés dans l'entreprise. J'appris, quelque temps plus tard, que les deux promoteurs, que des affidés m'avaient présentés comme d'honnêtes gens, venaient d'être condamnés à cinq ans de pénitencier. Ils avaient organisé une compagnie pour la fabrication d'un charbon artificiel et il fut prouvé qu'il s'agissait d'une grossière supercherie. Ce qu'il importait le plus, pour moi, c'était d'avoir réussi à tirer d'un mauvais pas mes cent dix électeurs et de les avoir fait rentrer dans leurs fonds.

II — Valeur réelle contre valeur fictive

Ayant une foi inébranlable dans l'avenir de ma ville et désireux d'investir dans la propriété foncière les quelques sous que je pouvais épargner, j'avais acquis, de Monsieur Dessaulles, les terres des anciens seigneurs de Saint-Hyacinthe et je les avais divisées en lots.

J'avais lu Karl Marx et coudoyé les quelques chefs socialistes de la métropole. Ils croyaient dans la régénération de l'univers par l'Internationale. C'est en dévalorisant les devises monétaires qu'ils comptaient réaliser le rêve de leur maître, qui a défini sa philosophie dans son principal ouvrage *le Capital*. L'application intégrale du Marxisme se résumait au dépouillement des riches et à l'avènement des travailleurs organisés, qui contrôlèrent, dans une société collectiviste, les moyens de production et d'échange. En réduisant la valeur de l'argent, ils appauvrirent les rentiers et les capitalistes dont la fortune n'était pas constituée par des biens réels qui, eux, ne sont pas directement affectés par la diminution de l'étalon monétaire.

Albert Saint-Martin m'avait expliqué que le jour où la valeur d'achat de l'argent serait réduite de cinquante pour cent, ce qui fut le cas en 1949, le millionnaire qui jouissait, au début du siècle, d'un revenu assuré de cinquante mille dollars en intérêts, n'en retirerait que vingt-cinq mille en valeur réelle alors que le prix d'achat des choses nécessaires à la vie serait doublé.

Ce raisonnement me convainquit qu'il était préférable et plus prudent de n'investir ses capitaux que sur des biens réels, sujets à augmenter de prix si la valeur de l'argent diminuait. L'argent, après tout, n'est qu'un signe: on ne peut ni s'en nourrir, ni s'en vêtir. Les événements ont prouvé que Saint-Martin, sur ce chapitre, a eu raison et que les gouvernements et les financiers ont donné dans le piège qui leur a été tendu par les disciples de Karl Marx; les rentiers d'il y a quelque vingt-cinq ans sont dans la misère et ceux qui ont alors acquis de la propriété réelle, au lieu d'être affectés par l'inflation, en ont profité, la valeur monétaire de leurs biens ayant augmenté.

Je suivis la ligne de conduite que je m'étais tracée. Je cherchai à me placer à l'abri de la misère afin de me protéger contre mes adversaires politiques et idéologiques. Tous les immeubles dépréciés par les crises financières ou les revers de fortune de leurs propriétaires qui furent mis en vente au cours des quarante années de ma vie active, je les acquis quand mes disponibilités me le permirent. Et je n'eus pas à le regretter, car le jour où le Cardinal Villeneuve Archevêque de Québec, me fit destituer de la présidence de l'Hydro-Québec, la charge publique la mieux rétribuée de la province, ma situation financière m'assurait, pour jusqu'à la fin de mes jours, des revenus suffisants pour subvenir au soutien de ma famille et me permettre de contribuer, comme auparavant, à des œuvres qui m'étaient chères parce qu'elles étaient vouées à la défense des opinions libres: le sans-le-sou du Marché-à-Foin était heureusement à l'abri du mauvais sort.

L'acquisition des terres seigneuriales par l'ancien roturier du Domaine du bas de la ville que j'étais, m'inspira l'idée de faire disparaître de notre province les derniers vestiges du régime féodal: les rentes constituées. Ces droits annuels, prélevés sur des milliers de censitaires occupant les anciennes propriétés seigneuriales, étaient constamment l'objet d'attaques à la Législature depuis leur établissement, mais rien de pratique n'avait encore été tenté pour en décréter l'abolition. C'était une réforme qui s'imposait afin que le cultivateur d'origine française fut placé sur un pied d'égalité avec les nouveaux colons, la plupart de langue anglaise, qui habitaient les Cantons de l'Est. Ces francs-tenanciers avaient acquis leurs titres sous le nouveau régime et n'étaient pas, de ce fait, astreints à payer une redevance aux successeurs des propriétaires originaires du sol qui leur fournissait leur subsistance. La tâche n'était pas facile; je l'entrepris quand même. Vers la fin de mon long stage à la Législature, elle était accomplie; l'abolition des rentes constituées était décrétée par un bill que je présentai et qui régla définitivement cette question qui faisait l'objet de débats, sur les tréteaux publics, depuis près d'un siècle.

Mon élection à la Législature n'avait pas mis fin aux activités de l'élément politico-religieux à Saint-Hyacinthe. Les conservateurs et les cléricaux ne prisait guère le fait que ce soit un vieil huguenot qui occupât le fauteuil du maire, quoique M. Paul Payan fut un brave homme, dévoué aux intérêts de la masse, et qu'il ne tergiversait pas avec son devoir. Les tracasseries dont il était l'objet de la part des cléricaux depuis l'incident provoqué par la fanfare du Patronage, qui avait eu la malencontreuse idée d'interrompre un service dominical de l'Eglise Presbytérienne, sans égard au maire qui en était le doyen, l'affectèrent au point qu'il résigna comme premier magistrat de la ville. J'aidai à l'élection de son remplaçant, M. René Morin, un ancien confrère de classe du Séminaire et un libéral d'idées. Je pris ensuite une part active dans la lutte de quatre semaines qui prépara la défaite du règlement de prohibition que les

cléricaux avaient soumis au référendum des électeurs municipaux. C'était la première fois que les partisans de cette mesure radicale subissaient un échec majeur dans la province.

Je ne me désintéressais pas des progrès qui s'accomplissaient dans le domaine éducatif et artistique de notre ville. Je préconisai, en 1914, l'établissement, à Saint-Hyacinthe, d'une école technique correspondant à celles de France, dans lesquelles se donne, non seulement l'enseignement de différents métiers, mais aussi l'instruction supérieure indispensable à l'étude des professions. Un quart de siècle plus tard, mon projet se réalisait, et Saint-Hyacinthe était dotée d'une école technique. Son œuvre bienfaisante ne dura que deux années, les arriérés ayant profité de mon retrait de la vie publique pour convertir ce temple du savoir en une simple école des métiers textiles. Pour contribuer à l'avancement des arts et offrir une saine récréation à mes concitoyens, je construisis un théâtre moderne, qui fut ouvert officiellement et inauguré le premier mai 1916.

L'année précédente, j'avais lancé un mouvement en faveur de l'exploitation de l'électricité en régie publique à Saint-Hyacinthe. Mon désir n'était point de mettre fin à l'existence des compagnies privées; je voulais simplement protéger le public contre les prix excessifs que des capitalistes, trop avides, réussissaient à extorquer de leurs clients. D'après ma propre expérience, seuls les corps publics pouvaient construire des usines pour établir le coût véritable de l'électricité. Mes notions élémentaires d'ingénieur amateur m'avaient persuadé qu'un peu partout, on vendait au public le courant électrique dix fois plus cher que son prix de revient. On ne pouvait songer à une sérieuse concurrence de la part d'intérêts particuliers, car aussitôt qu'une compagnie privée s'établissait, si elle n'était pas déjà une subsidiaire des grands monopoles, ses promoteurs se faisaient acheter par ceux-là mêmes qu'ils devaient concurrencer.

Ma politique n'était, en somme, que celle du *Yard Stick*, de l'usine barème, que préconisait le président Roosevelt et ses partisans. Ma longue et sensationnelle campagne finit par triompher:

l'électricité fut municipalisée, par degrés, à Saint-Hyacinthe, puis nationalisée, plus tard, par la création de l'Hydro-Québec. Les prix diminuèrent d'une façon fantastique. Les consommateurs épargnèrent des millions et les compagnies privées purent continuer d'opérer en se contentant de profits raisonnables. Elles servaient la cause de la régie publique en empêchant les excès du paternalisme gouvernemental, offrant ainsi un modèle d'administration aux directeurs d'entreprises publiques en maintenant une concurrence salubre.

III — La Grande Guerre

La déclaration de guerre, le quatre août 1914, avait bouleversé les esprits et semé l'inquiétude dans les foyers. Les sinistres prédictions des exploiters de préjugés politiques et des anti-britanniques allaient-elles se réaliser? Les grands principes pour la sauvegarde desquels nos alliés naturels prenaient les armes, allaient séparer l'ivraie du bon grain chez notre population. Les politiciers nationalistes, qui n'avaient pas perdu la tête, réalisèrent le tort considérable qu'ils avaient causé à l'unité nationale en divisant le peuple. Ceux qui étaient des patriotes sincères et qui s'étaient tout simplement laissés égarer par leurs passions politiques répondirent à l'appel de la patrie; ils s'enrôlèrent pour aller défendre, sur des terres étrangères, la patrie en danger. Suivant l'exemple de Laurier, auquel je demeurais fidèle, je me fis l'apôtre de l'union sacrée, devant l'assaut allemand. Ainsi que le vénérable patriote, je parcourus la province et haranguai les foules, sans me soucier de nuire à ma réélection qui approchait.

Entre temps, je continuais à remplir mon mandat à la Législature. Fidèle à mes promesses, je continuai, en 1915, à préconiser des réformes, à pourchasser les escrocs et les profiteurs. Je réussis même à faire amender la charte de ma ville pour permettre au conseil municipal d'imposer des taxes spéciales aux communautés religieuses qui en avaient été exemptées jusque-là. J'accumulais de sombres

nuages sur ma tête et si ma bonne étoile et l'esprit de justice de mes mandataires ne venaient pas me protéger de la foudre qui me menaçait, il ne me resterait plus qu'à souhaiter une honnête défaite car je n'étais pas homme à marchander sur une question de principes.

C'est en septembre 1916, que je devais être jugé par le peuple de mon comté. C'était la première fois que j'allais être appelé à lui rendre compte de mon mandat. Les jours qui précédèrent le scrutin furent loin d'être paisibles; mes adversaires en profitèrent pour me salir. La presse réactionnaire m'abreuva d'injures grossières et je traduisis, devant les tribunaux, les auteurs des libelles qu'on publiait contre moi. Le curé d'une paroisse de campagne sortit de son presbytère alors que je m'adressais à une assemblée de ses paroissiens, et m'enjoignit de quitter le terrain de la fabrique. Je refusai d'obtempérer à son ordre et l'auditoire, approuvant mon attitude, se mit à applaudir.

On me choisit un adversaire dans la personne d'un avocat au verbe sonore. Il était le fils d'un de nos anciens chefs libéraux et vivait, avec sa nombreuse famille, dans une vieille municipalité de notre division électorale. En dépit d'une lutte ardente, mes électeurs me restèrent fidèles et je fus réélu par une majorité supérieure à celle que j'avais obtenue à l'élection précédente.

Parmi ceux qui parlèrent en ma faveur sur les tréteaux il y en avait deux qui entretenaient le secret espoir d'assister à ma défaite. L'un d'eux, notre député au fédéral, selon une information venant d'un ami sincère qui frayait dans le camp de mes adversaires, avait déclaré à ses amis intimes: « C'est moi qui ai fait élire Damien Bouchard, le Quétenne du Marché-à-Foin, c'est moi qui vous en débarrasserai ». S'il n'avait pu mettre ouvertement sa menace à exécution, en 1916, c'est tout simplement que ses propres élections devaient avoir lieu bientôt et qu'il ne se sentait pas assez puissant pour se passer de mon aide. Cependant, il se crut devenu assez fort pour m'écraser après qu'il fut réélu en 1917. L'homme qui me recom-

mandait de ne pas laisser parler le jeune Armand à mes côtés, alléguant que c'était un ambitieux, se ligua avec lui pour me détruire.

Je ne mentionnerai ici, que le nom de baptême de mes deux pires adversaires afin de ne point jeter de discrédit sur leurs familles. Louis-Joseph et Armand comptaient des amis au conseil municipal et ils désiraient en profiter pour grossir leur pécule. Le groupe des agioteurs comprenait un entrepreneur de voirie de Montréal. Ce dernier avait réussi à se faire octroyer un plantureux contrat qui devait être d'autant plus rémunérateur que les travaux seraient exécutés en ne respectant pas les données du contrat. Le maire Morin, un parfait honnête homme, voyait clair dans le jeu des comploteurs. Armand était un de ses associés de bureau et pour ne point se compromettre avec ceux qui voulaient piller le trésor public, il offrit sa démission. On était en pleine guerre; la conscription avait été décrétée et les maires avaient reçu pour mission, de la part du gouvernement fédéral, d'accorder des exemptions aux conscrits qui avaient des motifs pour être libérés du service militaire. C'était là une autre raison qui avait motivé la démission du maire, qui préférait le calme de son foyer aux tracasseries de tous genres qu'un premier magistrat serait appelé à subir pendant les heures troublées qui s'annonçaient. Une nombreuse délégation composée d'hommes de profession, d'industriels, de commerçants et d'ouvriers, me convoqua dans une salle publique pour m'offrir la candidature à la mairie. Je refusai en disant que je ne me sentais pas assez ancré dans l'opinion publique pour cumuler deux charges, et que mes ennemis chercheraient à me ruiner dans l'opinion de mes électeurs. Comme on insistait et que tous les arguments que je cherchais à faire valoir ne parvenaient pas à leur faire changer d'idée, je finis par céder, mais à mon grand regret. J'acceptais tout en croyant que je signais le décret de ma défaite comme député. « Qu'à cela ne tienne », me répondirent-ils, « on aime mieux vous avoir comme maire que comme député ». Quelques jours plus tard, j'étais élu par acclamation, premier citoyen de Saint-Hyacinthe.

IV — Élu maire

On m'avait placé sur un piédestal qui allait permettre à mes deux mortels ennemis, traîtres à notre parti, de me décocher plus sûrement leurs flèches empoisonnées. Cette menace qui, de jour en jour, se faisait plus menaçante ne m'effraya nullement et je ne dérogeai pas de la ligne de conduite que je m'étais tracée. Je traitai les comploteurs comme des citoyens ordinaires. Un jour, ayant appris par les officiers de la ville qu'Armand avait entreposé dans les caves de sa somptueuse demeure du boulevard Girouard une quantité de charbon beaucoup plus considérable que celle qu'autorisait la loi du contrôle du combustible, j'ordonnai qu'il retirât de ses soutes le surplus de charbon que je fis distribuer aux pauvres qui étaient privés de la provision à laquelle leur donnaient droit les règlements.

Armand et Louis-Joseph, pour pouvoir me combattre à leur guise, firent l'acquisition de l'organe conservateur et clérical: *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Le premier article que ces nouveaux journalistes publièrent contenait un éloge dithyrambique de l'ancien gosse du Marché-à-Foin devenu maire de la ville. Il était signé Louis-Joseph. Je ne m'illusionnai point sur la portée de cet article, et je compris que, dans l'officine du journal de la rue Sainte-Anne, on préparait contre moi une attaque à fond de train. Mais cette éventualité ne fut pas de nature à m'influencer et je ne tranchai pas un iota du programme que je m'étais tracé au début de ma vie publique.

A l'Hôtel de Ville, tout comme à la Législature, je continuai à batailler ferme pour réaliser les réformes que j'avais préconisées. J'obligeai les entrepreneurs de la voirie municipale à respecter leurs contrats, j'améliorai les finances de la ville en prélevant des taxes spéciales que j'avais fait autoriser par la nouvelle charte et je décrétai, à l'intention de tous les citoyens, une charge uniforme basée sur la valeur immobilière ou annuelle, suivant le cas, ce qui eut pour résultat que les propriétaires des grandes industries et les édifices religieux cessèrent d'obtenir l'eau et le service de protection contre les incendies pour des sommes dérisoires, alors que les citoyens

ordinaires ployaient sous le fardeau de la dette publique et des impôts. Dans le cadre de la politique provinciale, je persistai à prêcher en faveur de l'instruction obligatoire, non seulement sur le parquet de la Chambre, mais aussi un peu partout dans la province. Ma campagne pour l'amélioration de l'instruction eut un retentissement national et, à la convention de l'Union des Municipalités canadiennes, je fus invité à prononcé un discours. J'en profitai pour prendre la défense des Canadiens-français devant un auditoire de langue anglaise; je démontrai que mes compatriotes n'étaient pas tous des arriérés et des anti-britanniques; parmi nous, il y avait un groupe progressif que l'élément clérical empêchait de batailler ouvertement, mais qu'il ne fallait pas perdre confiance car dans un avenir pas très éloigné, grâce aux progrès de l'instruction, la domination politico-religieuse cesserait et l'unité nationale se réaliserait pour le plus grand bien du pays.

Grâce à ce discours, je fus élu, à l'unanimité, à la vice-présidence de l'association et, l'année suivante, je devenais son président général. Cela servit de prétexte à mes adversaires pour soulever les masses contre moi en agitant le préjugé de race. La confiance que me témoignaient les milieux anglais était, suivant eux, une preuve évidente que j'étais un traître à ma religion et que je reniais mes compatriotes de langue française. C'était une singulière argumentation pour des gens instruits ou simplement doués de gros bon sens, mais elle m'était nuisible chez les ignorants et les fanatiques encore assez nombreux pour influencer le résultat des élections dans la province. J'en fis la dure expérience lors de l'élection du vingt-trois juin 1919, jour marqué d'une pierre noire dans l'histoire de ma carrière politique. Toutes les forces conjuguées de la réaction et de la canaillerie électorale avaient été mobilisées pour déloger le petit-fils du porteur d'eau du Parlement provincial.

Le premier ministre du temps, sir Lomer Gouin, était, au fond, un libéral d'idées mais il dirigeait un parti qu'il devait maintenir au pouvoir. Dans la situation embarrassante où il se trouvait, il fit

discrètement des instances pour empêcher Armand de se porter candidat contre moi. Je n'ai aucun doute que le Premier ministre eut été heureux de me voir réélu. En soulevant à la Chambre la question de l'instruction obligatoire, je lui avais rendu, au point de vue tactique électorale, un fier service, car mon attitude lui avait permis, en se prononçant ouvertement contre cette mesure radicale, de rallier à sa cause les nationalistes et les cléricaux qu'il était en train de perdre. Ces derniers exigeaient, cependant, qu'il me désavouât publiquement; il ne voulait pas s'abaisser à cette extrémité et, au début de la campagne, il gardait un silence prudent. Un télégramme lui fut adressé par le président de l'Association de la Jeunesse Catholique devenu, plus tard, un de mes amis; ce message, qu'on publia dans la presse française, l'obligea de sortir de son mutisme. Il répondit, dans une déclaration publique, qu'il laissait, aux électeurs de mon comté, le soin de choisir leur député; ce qui équivalait à dire que je n'étais pas le candidat officiel du parti et que les libéraux étaient libres d'appuyer le député sortant ou son rival Armand. Cette décision m'enlevait les votes des libéraux à tendances cléricales et assurait pratiquement l'élection de mon adversaire.

Je fis quand même une lutte désespérée. Armand n'était pas un orateur, son acolyte l'était mais sa trahison et son passé louche militèrent en ma faveur dans les assemblées contradictoires, où je récoltais tous les applaudissements. Mais, dans une élection, ce sont les votes qui comptent et les votes ne s'obtiennent pas tous par des discours: l'argent était, tout comme aujourd'hui, une puissante source de conviction chez certains électeurs avides de gains faciles. Aussi coula-t-il à flots dans le camp de mon adversaire que ses partisans cléricaux désignaient comme le candidat du Sacré-Cœur. Ce fut une véritable orgie dans tous les comités électoraux du pieux Armand. Rien d'étonnant si je fus écrasé, le jour du scrutin, par une majorité d'au delà de cinq cents voix.

Malgré ma défaite, je ne me considérais pas un homme fini, et je songeais déjà au jour de la revanche. Je contestai l'élection du

candidat du Sacré-Cœur, pour fraude et corruption. Des chefs conservateurs, n'ayant pas de candidat de leur parti, sur les rangs, s'étaient ralliés à ma cause, au début de la campagne; leur concours aurait compensé la perte de libéraux entraînés dans le camp adverse par Louis-Joseph, notre député au fédéral. Les organisateurs d'Armand payèrent n'importe quelle somme d'argent pour m'aliéner mes nouvelles recrues. L'un d'eux, un riche marchand d'une paroisse voisine de la ville, et que j'avais assigné comme témoin, fut bouleversé; la certitude que sa conduite scandaleuse serait dévoilée en public, lui, qui s'était créé une réputation d'honnête citoyen, lui fit perdre la raison. Il finit ses jours dans un hospice d'aliénés.

Je me demandais d'où provenaient les montants d'argent que mes adversaires avaient semés à tout vent dans le comté; j'obtins la réponse à cette question quelque temps avant le jugement de la Cour d'appel, confirmant celui de la Cour supérieure qui avait, non seulement annulé l'élection d'Armand, mais l'avait disqualifié pour sept années. Les soixante-douze mille piastres que lui avait coûté son élection scandaleuse provenaient des clientes de son étude et c'était de l'argent qui lui avait été confié pour être placé sur hypothèques ou prêté aux municipalités dont il était secrétaire. Après avoir consulté, à ce sujet, le nouveau premier ministre, M. Alexandre Taschereau, je fis arrêter le champion des dévôts. Ses avocats avaient réussi à faire traîner la contestation si longtemps, que mon adversaire était à la Chambre des députés lorsque je me rendis à Québec pour informer le gouvernement de ses défalcatations. L'Association de la Jeunesse Catholique l'avait même chargé de présenter un projet de loi pour déclarer jour férié, le vingt-quatre juin, jour de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. On ne pouvait trouver un Tartuffe mieux qualifié pour présenter un tel projet de loi. En traversant la Chambre pour me rendre au bureau du premier ministre, j'aperçus Armand entouré de trois imberbes de l'association pieuse. Le député du Sacré-Cœur semblait s'ennuyer royalement et c'est en baillant et d'un air distrait qu'il me fit un signe de la main

en guise de salut. Un avocat l'ayant mis au courant de l'objet de ma visite, mon adversaire d'hier devait réaliser que l'heure de la rétribution allait bientôt sonner.

De retour à Saint-Hyacinthe, mon avocat institua les procédures criminelles qui s'imposaient. Notre député avait fini de défier les tribunaux civils en profitant de la connivence des officiers publics et des ministres qui m'étaient hostiles. Arrêté pour obtention d'argent sous de faux prétextes, il donna sa démission. Avant son procès, je lui avais offert, par pitié pour sa femme et ses enfants, de ne plus m'occuper de lui s'il consentait à quitter le pays. Mais il avait refusé en déclarant qu'il avait encore assez d'argent pour échapper aux griffes de la Justice, ce à quoi j'avais répondu qu'en refusant il me forçait à procéder contre lui, ce qui, à mon grand regret pour sa famille, le conduirait au bagne. Quelques mois plus tard, tel que prévu, le député du Sacré-Cœur, condamné à deux ans de prison, prenait le chemin du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Avant de disparaître de la circulation, il avait tout de même réussi à me créer toutes espèces d'embarras pour tenter de me ruiner dans l'opinion de mes concitoyens. Pour mieux réussir dans cette tentative de dénigrement, il s'était ligué avec son compère Louis-Joseph. Tous deux cherchèrent à me faire perdre la majorité que j'avais conservée chez les échevins, majorité qui me permettait de décréter les réformes radicales inscrites à mon programme. Ils convainquirent deux citoyens importants de me faire la lutte à la mairie. Mes idées avaient fait assez de chemin dans notre ville que je vis un manufacturier d'orgues d'église, publier, avec le consentement des autorités ecclésiastiques, sans doute, une lettre ouverte dans laquelle il déclarait s'engager, s'il était élu à la mairie, à maintenir en vigueur les taxes que j'avais imposées sur les propriétés de la corporation épiscopale et des congrégations religieuses. Malgré ses promesses, il perdit l'élection. Celle-ci ayant été contestée, je me présentai une seconde fois et fis mordre la poussière à mon deuxième adversaire. Malheureusement, le groupe de Louis-Joseph et Ar-

mand s'était emparé de la majorité des échevins, et, dans l'espoir de me discréditer on ouvrit une enquête sur mon administration. Cette procédure coûta, au trésor public, des sommes considérables. Comme l'enquête n'aboutissait pas, je sommai l'enquêteur de faire un rapport intérimaire. Conseillé par ceux qui le payaient, il refusa d'obéir à l'ordre du maire. Je le suspendis, en vertu des pouvoirs discrétionnaires qui m'étaient dévolus par la charte ce qui mit le point final à cette comédie municipale. Ainsi, l'enquête s'était terminée en queue de poisson. La majorité cléricale eut, malheureusement, le temps de tuer mon projet d'école technique pour lequel j'avais obtenu du gouvernement un octroi de cent cinquante mille dollars. A l'élection municipale qui suivit, je repris la majorité à l'Hôtel de Ville, ce qui me permit de poursuivre mon œuvre d'assainissement et de réformes progressives.

Comme j'en ai déjà fait mention, Armand avait été condamné au bagne. Son comparse, Louis-Joseph, s'acheminait lentement, mais sûrement, vers sa ruine politique et sa déchéance sociale. Sa chute ne se produisit qu'en 1921, mais je la préparais depuis 1919, c'est-à-dire après l'élection d'Armand. En juillet de la même année, il était répudié par la convention libérale, en termes non équivoques, et je le harcelais par un pamphlet, resté célèbre dans les annales locales: *Lettre à Louis-Joseph*. Imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires on le distribua dans la ville et les paroisses du comté. Il fut accueilli avec tant d'intérêt qu'à l'élection subséquente du comté de l'Islet, le candidat libéral me pria de lui en faire parvenir quatre mille exemplaires pour ses électeurs. Je me rendis à sa demande, tout en ajoutant au texte, une dernière lettre, encore plus violente que les autres. Cette publication aida la cause de mon ami, M. Fafard, mais elle lui attira une réclamation en dommages au montant de dix mille dollars. Poursuivi pour le même montant, je plaidai vérité des faits et intérêt public, ce qui eut pour résultat de mettre fin aux poursuites de Louis-Joseph.

En 1921, l'heure fatidique sonna pour le transfuge Louis-Joseph. La convention libérale choisit l'ex-maire de Saint-Hyacinthe, le notaire René Morin, pour lui faire la lutte. En engageant la bataille, Louis-Joseph, pour laisser croire que j'étais impopulaire chez les masses, agita les passions religieuses en rappelant les procès que j'avais engagés contre deux communautés pour les astreindre à payer ce qu'elles devaient à la ville. Il m'accusa d'irréligion parce que j'avais exécuté les ordres du conseil en faisant déplacer une image du Sacré-Cœur qu'une Sœur Grise, trop zélée, avait fait suspendre au mur de notre château d'eau. Mais le peuple demeura sourd à ses appels d'hypocrite, et notre Tartuffe fut écrasé par l'énorme majorité de quatre mille neuf cents voix.

Les ouvriers m'étaient restés fidèles. Ils me prouvèrent leur attachement, lors de la grève de la cordonnerie Ames-Holden, en choisissant comme seul arbitre. Les propriétaires de la manufacture acceptèrent ce choix et je réussis à régler, à l'amiable, un différend qui menaçait de s'éterniser et de faire perdre des milliers et des milliers de dollars à chacun des deux partis.

A cette époque, on se plaignait de l'augmentation du prix du pain; j'organisai une coopérative de boulangerie, qui subsiste encore après avoir maintenu, pendant plus de vingt ans, le prix de détail de cet aliment nécessaire à la vie, à un niveau inférieur à celui qui avait cours dans les autres parties de la province.

En m'insurgeant contre les usages désuets je ne craignis pas d'abolir la quête à domicile ainsi que dans les étaux de bouchers du Marché-centre, ce qui, on le conçoit aisément, m'attira une campagne de vitupération de la part du Patronage Saint-Vincent-de-Paul. Les frères de cette institution s'arrêtaient devant chaque étal, et s'y attardaient tant que le boucher n'avait pas jeté dans leurs voiturettes à bras, un morceau de viande. D'ailleurs, j'avais déjà fait poursuivre cette institution à la suite de son refus d'acquitter ses impôts spéciaux; son supérieur, autrefois de Québec, avait cru trouver à Saint-

Hyacinthe la domination cléricale qu'il avait connue dans la vieille capitale.

Mon respect de la loi, les citoyens étant tous égaux devant elle, me forçait à prendre des mesures radicales, même contre ceux qui avaient réussi à l'enfreindre jusque-là. Mon inflexibilité à cet égard inquiétait certains de mes partisans mais je réussissais à les calmer en leur prouvant que notre population tenait tellement à la stricte observance des lois et des règlements par tous, sans exception, qu'elle me rendrait justice quand je serais appelé à lui rendre compte de mon mandat.

CHAPITRE QUATRIÈME

PROGRÈS DES IDÉES LARGES

I — Les électeurs réparent leur erreur

En mai 1922, Armand était mis en faillite et, en décembre de la même année, il était condamné. En février 1923 les libéraux me choisirent comme candidat. Les cléricaux, désorganisés, me trouvèrent un adversaire, le fils d'un zouave pontifical, du nom de Marie-Eugène Chartier, rédacteur d'une feuille politico-religieuse. Malgré ses appels aux préjugés, l'électorat me témoigna sa confiance en me réélisant député de Saint-Hyacinthe par une majorité de huit cent-deux votes; elle réparait ainsi son erreur de 1919 alors que j'avais été défait par plus de cinq cents voix. Le petit-fils du porteur d'eau remplaçait le député du Sacré-Cœur, déconsidéré à tout jamais. Le deux juillet, une démonstration monstre célébra ma victoire du cinq février.

Les idées larges avaient fait du progrès et les cléricaux et les séparatistes avaient perdu leur emprise sur les esprits. En 1924, l'évêque de Saint-Hyacinthe, mon ancien professeur, l'abbé Fabien Zoël Decelles, avait remplacé Mgr Bernard. Il n'avait pas cessé de m'être sympathique comme l'avait été, d'ailleurs, son prédécesseur. Peu de temps après sa consécration, au cours d'une réunion à laquelle assistaient plusieurs membres du clergé, il énonçait des propos élogieux à mon endroit. En s'aventurant sur le terrain politique, Monseigneur avait approuvé les Sœurs Grises d'avoir refusé les avantages de la loi de l'Assistance Publique que leur avait offerts le gouvernement. Ce refus constituait, pour ainsi dire, une approbation voilée de la séparation du pouvoir ecclésiastique du pouvoir civil quand la collaboration entre ces deux corps n'était pas essen-

tielle. C'était, en somme, une défense discrète de l'attitude qu'avait prise son ancien élève sur un sujet brûlant d'actualité dans notre province.

Cette même année, pour la première fois dans notre histoire locale, une fête était célébrée pour prôner la bonne entente; cette manifestation fut précédée d'une assemblée offrant un spectacle inusité: il n'y avait que deux orateurs sur la tribune, un prêtre catholique et un ministre protestant. Quelques jours plus tard, un nouvel Hôtel de Ville était inauguré sans la coutumière bénédiction solennelle.

Grâce à l'appui de collaborateurs dévoués, je pus poursuivre ma tâche sans rencontrer d'opposition, me consacrer entièrement à l'exécution de mon programme de réformateur et encourager mes concitoyens dans le domaine éducatif. Le conseil municipal fit construire une station de télédiffusion radiophonique, à rayon limité. N'empêche qu'il n'en était pas moins le premier poste municipal à voir le jour dans notre province. En 1925, j'inaugurai les concerts de fanfare dans les quartiers pauvres; jusque-là on n'avait pu assister aux auditions de musique en plein air que dans l'arrondissement où résidaient les gens riches. Quoique habitant sur le boulevard Girouard je ne reniais pas mes origines plébéiennes; je voulais policer les mœurs des pauvres en agrémentant leurs quartiers de parcs, de terrains de jeux et de bassins de natation. J'estimais que les municipalités devaient fournir aux classes pauvres et de conditions moyennes, les divertissements agréables que seuls, jusqu'ici, les gens riches avaient pu se procurer. Cette politique, quoique humanitaire, devait me coûter mon fauteuil de maire, en 1930. Il n'en demeure pas moins que les conseils qui se succédèrent à l'Hôtel de Ville, la mirent à exécution.

II — Un concordat religieux au Canada

En 1926 j'étais réélu maire par acclamation, et il en fut ainsi pour mes partisans qui sortaient de charge, cette année-là. Les procès

que la ville avait intentés contre les communautés religieuses traînaient devant les tribunaux. Nous perdîmes une cause en Cour d'appel. Le conseil décida de la soumettre à la Cour Suprême et, s'il était nécessaire, puisqu'il s'agissait de droits futurs, de se rendre au Conseil privé dans l'espoir d'obtenir justice devant des juges étrangers. Cette ferme attitude incita nos adversaires à entamer des négociations pour un règlement à l'amiable et, en 1927, après entente avec les représentants de l'évêque, nous signions un concordat par lequel les corporations religieuses s'engageaient à payer toutes les taxes imposées pendant une durée de vingt ans. C'était la première fois, dans notre province, qu'un acte semblable était signé, mais le principe était admis et, en 1947, le concordat était renouvelé pour un nouveau terme. Cette histoire de taxation des biens religieux prouve éloquemment que la ténacité est une vertu dans l'administration publique, tout autant, sinon plus, que dans la gouverne individuelle.

A la Législature, je bataillais ferme pour améliorer les conditions de vie des ouvriers et je m'étais constitué leur porte-parole pour les faire bénéficier d'une loi moderne concernant les accidents du travail, modelée sur celle qui existait dans la province d'Ontario. Cette législation avait pour but de favoriser et l'intérêt du patron et celui du travailleur mais les manufacturiers, trompés par les agents des compagnies d'assurance et des monopoles craignaient l'intervention gouvernementale. Ils s'opposèrent à l'adoption de la réforme préconisée par les unions ouvrières. Pendant trois années j'avais fait échouer une loi ministérielle laissant les industriels et les ouvriers à la merci des compagnies d'assurances; lorsque cette nouvelle loi fut adoptée j'avais réussi à convaincre les employeurs qu'elle empirait leur situation et celle des accidentés. Le gouvernement libéral que je combattais en marge de mon parti, sur cette question particulière, se rendit à mes arguments et créa la Commission des Accidents du travail qui règle tous les cas de mort ou d'invalidité survenant accidentellement aux ouvriers.

En 1927, j'étais de nouveau réélu par une forte majorité, député de mon comté et mon adversaire, à qui on avait promis de lui rembourser son dépôt de deux cents dollars s'il réussissait à obtenir un tiers des suffrages, eut la consolation de rentrer dans ses fonds grâce à quelques voix.

En 1928, j'agitais la question de la nationalisation partielle de l'électricité. J'avais inscrit au feuilleton de la Chambre, une motion pour me permettre de discuter ce problème. Le leader de l'Assemblée législative retarda les débats sur ce sujet jusqu'à la dernière heure de la session, de façon à ce que je ne puisse avoir le temps de prononcer mon allocution. J'étais, parmi les députés, l'un des rares membres qui écrivit le texte de ses discours importants. Lorsque ma motion fut présentée, le Premier ministre, ignorant que j'avais jeté sur le papier ce que je me proposais de dire, fit remarquer que, malheureusement, il ne restait que quelques minutes avant l'entrée du Lieutenant-gouverneur qui devait clore la session. Je proposai alors, au grand éclat de rire de mes collègues, d'adopter une résolution portant tout simplement que mon discours serait considéré comme prononcé. Cette tactique m'ouvrait automatiquement les colonnes de la presse quotidienne dont les rédacteurs possédaient une copie de mon texte. La publication du discours que je n'avais pu prononcer en Chambre, me fournit une publicité à laquelle on était loin de s'attendre dans les milieux ministériels; elle contribua à préparer le terrain pour l'adoption de la loi de l'Hydro-Québec dont je fus le parrain et qui fut ratifiée en 1944. Par contre, elle était le prologue de ma prochaine défaite à la mairie.

III — Améliorations communales (1926)

Je profitais de toutes les occasions qui m'étaient offertes pour exécuter mon programme d'embellissement de la ville, d'améliorations au point de vue de la santé publique et de récréations gratuites pour les masses populaires. Le conseil établit des dispensaires anti-

tuberculeux, une Unité sanitaire, et je favorisai la création d'un hôpital moderne. La ville fit l'acquisition, dans un quartier ouvrier, des terrains de la Compagnie de Gaz afin de faire disparaître l'usine disgracieuse qui empestait et dépréciait les environs; le conseil remplaça cette laideur par un jardin public. L'enclos de bêtes à cornes, qui se trouvait à l'arrière du Palais de Justice, à deux pas de notre gare de chemin de fer, céda la place à des terrains de jeux situés en bordure d'un parc planté d'arbres d'ornementation.

La municipalité acheta, pour la Société d'Agriculture du comté, l'hippodrome Laframboise, tout en se réservant l'usage des vastes terrains qu'il occupait, exception faite pour une parcelle que cette association agricole utilisait les jours de ses expositions annuelles. Au sud de cette propriété croissait une coquette plantation de conifères. Ce lieu fut converti en parc municipal et en terrains d'amusements; le conseil vota les fonds nécessaires à la construction d'une vaste piscine agrémentée d'un pavillon spacieux afin de permettre aux baigneurs de changer de vêtements et de prendre une douche avant d'utiliser le bassin de natation. Construit d'après un nouveau modèle, ce bassin de deux cent cinquante pieds de longueur et de forme ovale était en réalité un lac artificiel. Sur son pourtour sa profondeur n'était que de six pouces, mais dans le centre il y avait huit pieds d'eau, ce qui permettait de plonger en toute sécurité. Cette piscine avait donc deux avantages; les bambins pouvaient s'ébattre dans l'eau peu profonde sans courir le risque de se noyer et les adultes pouvaient s'adonner à leur sport favori en pratiquant tous les modes de natation connus.

Un ex-maire de Saint-Hyacinthe, le sénateur Casimir-Georges Dessaulles, allait bientôt atteindre l'âge de cent ans, et nous nous disposions à fêter ce centenaire comme il convenait. On songea, pour la circonstance, à enjoliver la ville, et le conseil, pour célébrer l'événement attendu, décida l'érection d'une porte monumentale dont le coût serait défrayé, en partie, par une souscription publique, et le reste par le trésor municipal. Cette œuvre d'art, dessinée par un